

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021



Séance extraordinaire du 15 décembre 2020

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2022-2023



Tel que l'ordonne la *Loi sur la fiscalité municipale*, un nouveau rôle d'évaluation foncière a été confectionné pour les années 2021-2022-2023. Il est à noter que les évaluations n'avaient pas été modifiées **depuis six ans**, sauf dans les cas de rénovation.

Les transactions de janvier 2017 à décembre 2019 ont servi de base pour établir les nouvelles valeurs inscrites. Les valeurs ont varié parfois à la hausse, d'autres fois à la baisse selon les tendances du marché de chacun des secteurs de la municipalité.

Variation des valeurs

En examinant votre nouvelle évaluation, vous remarquerez qu'il existe une variation entre la valeur antérieure de votre propriété et celle inscrite au nouveau rôle d'évaluation 2021-2022-2023. L'ancienne évaluation indiquait la valeur de votre propriété au 1^{er} juillet 2013 alors que la nouvelle indique sa valeur au 1^{er} juillet 2019. Six ans se sont écoulés entre ces deux valeurs, six ans où le marché immobilier a connu des fluctuations. Les valeurs inscrites au nouveau rôle d'évaluation 2021-2022-2023 en sont le reflet.

Les valeurs inscrites au rôle d'évaluation représentent la valeur marchande au 1^{er} juillet 2019 qui est la date de référence du rôle d'évaluation pour les trois prochaines années. Si aucune modification à la propriété n'est effectuée, la valeur actuelle ne sera pas modifiée avant 2024.

FAITS SAILLANTS ET SOMMAIRE DES VARIATION POUR LA MUNICIPALITÉ DE YAMASKA



Le rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation constitue un résumé de l'inventaire des immeubles du territoire. Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle. Les valeurs inscrites au rôle doivent, dans l'ensemble, tendre à représenter une même proportion des valeurs réelles des unités d'évaluation.

La valeur réelle

La valeur réelle d'une unité d'évaluation est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence, **soit le prix le plus probable qui peut être payé lors d'une vente de gré à gré dans les conditions suivantes :**

1. Le vendeur et l'acheteur désirent respectivement vendre et acheter l'unité d'évaluation, mais n'y sont pas obligés et;
2. Le vendeur et l'acheteur sont raisonnablement informés de l'état de l'unité d'évaluation, de l'utilisation qui peut le plus probablement en être faite et des conditions du marché immobilier.

Le prix de vente le plus probable d'une unité d'évaluation qui n'est pas susceptible de faire l'objet d'une vente de gré à gré est établi en tenant compte du prix que la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation serait justifiée de payer et d'exiger si elle était à la fois l'acheteur et le vendeur.

Pour établir la valeur réelle d'une unité d'évaluation, il faut notamment tenir compte de l'incidence que peut avoir sur son prix de vente le plus probable la considération des avantages ou désavantages qu'elle peut apporter, en les considérant de façon objective.

DATE DE RÉFÉRENCE DU RÔLE D'ÉVALUATION 2021-2022-2023



Afin d'établir la valeur réelle, qui sert de base à la valeur inscrite au rôle 2021-2022-2023, l'évaluateur tient compte de l'état de l'unité d'évaluation et des conditions du marché immobilier tels qu'ils existaient le 1^{er} juillet 2019 ainsi que de l'utilisation qui, à cette date, était la plus probable quant à l'unité.

L'état de l'unité comprend, outre son état physique, sa situation au point de vue économique et juridique et l'environnement dans lequel elle se trouve.

Pour la municipalité de Yamaska, le rôle 2018/2019/2020 provient d'une reconduction du rôle 2015/2016/2017.

La date de référence de ce dernier est du 1^{er} juillet 2013.

FAITS SAILLANTS DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION 2021-2022-2023



- Le rôle d'évaluation 2021-2022-2023 a été déposé le 3 septembre 2020;
- Sa date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2021;
- Les valeurs qui y sont inscrites représentent la valeur réelle des unités d'évaluation en considérant les conditions du marché immobilier et l'état des unités, tels qu'ils existaient le 1^{er} juillet 2019;
- Le rôle d'évaluation (valeurs *imposables* et *non-imposables*) a globalement augmenté de 42,95 %;
- Les terrains inexploités (*imposables*) ont augmenté de 101,61 %;
- Le rôle d'évaluation est conforme avec la nouvelle réglementation du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*;
- Le nombre d'unités d'évaluation sur le territoire de Yamaska s'élève à 1 652 dont:
 - ✓ 564 résidences unifamiliales;
 - ✓ 57 immeubles multirésidentiels de moins de six (6) logements;
 - ✓ 1 immeubles multirésidentiels de 6 à 99 logements;
 - ✓ 131 chalets, maisons de villégiature
 - ✓ 33 immeubles à vocation commerciale, industrielle, institutionnelle et services dont :
 - ✓ 2 immeubles industriels,
 - ✓ 11 immeubles commerciaux,
 - ✓ 20 immeubles de services, édifices gouvernementaux, écoles, églises, etc.
 - ✓ 1 parcs;
 - ✓ 529 exploitations agricoles;
 - ✓ 228 terrains vagues, étendues d'eau et terrains inexploités;

Sommaire des valeurs et mesure de la variation pour l'ensemble du rôle 2021-2022-2023



Sommaire 2021-2022-2023		
VALEURS TOTALES		%
Imposables :	252 746 000 \$	97,8%
Non imposables:	5 710 900 \$	2,2%
Total	258 456 900 \$	100,0%

Sommaire 2018-2019-2020		
VALEURS TOTALES		%
Imposables :	176 202 400 \$	97,5%
Non imposables:	4 604 000 \$	2,5%
Total	180 806 400 \$	100,0%

Informations générales - résumé

DEPUIS 6 ANS : LE RÔLE D'ÉVALUATION N'A PAS CHANGÉ SAUF DANS LE CAS DE RÉNOVATION.

Un nouveau rôle d'évaluation a été déposé et un nouveau rôle triennal sera en vigueur pour 2021-2022-2023.

Avec le nouveau rôle d'évaluation, nous constatons une augmentation de :

- La valeur agricole de 106 %
- La valeur résidentielle de 22 %

Malgré le contexte du dépôt d'un nouveau rôle triennal pour 2021-2022-2023, nous avons réussi à diminuer le taux de taxes foncières générales. Malgré l'augmentation de l'évaluation des propriétés, l'impact sur le compte de taxes sera limité. En effet, pour 2021 le taux de taxes diminuera de 0.06 \$ par 100 \$ d'évaluation pour s'établir à 0.0040 \$.

TAXE FONCIÈRE AGRICOLE

Suite à plusieurs calculs et simulations pour la taxation 2021 et en tenant compte du remboursement du crédit MAPAQ, un taux de taxation agricole a été créé pour alléger le fardeau fiscal du secteur agricole et du secteur résidentiel.

Le taux foncier général a baissé afin de respecter les normes gouvernementales relatives aux écarts permis entre le taux foncier général et le taux agricole.

- ☐ Un règlement d'emprunt s'est terminé en 2020.

Rôle d'évaluation foncière

	2020	2021
Richesse foncière uniformisée	191 057 745 \$	256 893 715 \$
Valeur imposable pour fins de taxation	174 112 000 \$	252 753 900 \$
Valeur imposable pour fins de taxation foncière générale	174 112 000 \$	252 753 900 \$

2020

Revenus: 2 442 071 \$

Charges: 2 442 071 \$

2021

Revenus: 2 680 146 \$

Charges: 2 680 146 \$

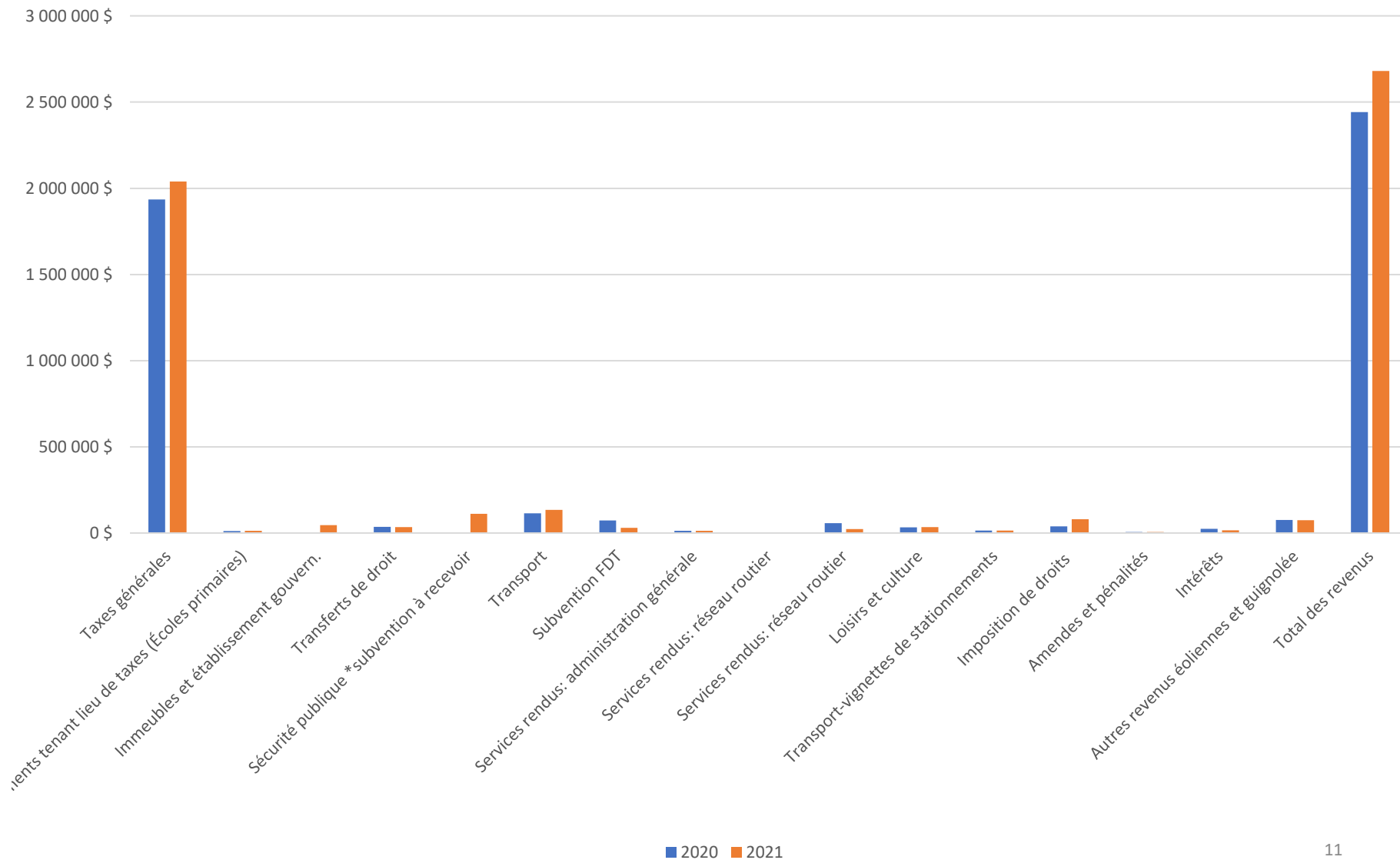
REVENUS



	2020	2021
Taxes générales	1 934 928 \$	2 039 121 \$
Palements tenant lieu de taxes (Écoles primaires)	11 800 \$	14 000 \$
Immeubles et établissement gouvern.	0 \$	46 435 \$
Transferts de droit	36 725 \$	35 225 \$
Sécurité publique *aide financière à recevoir	1 000 \$	111 970 \$
Transport	115 145 \$	134 350 \$
Subvention FDT	72 913 \$	30 890 \$
Services rendus: administration générale	13 100 \$	13 100 \$
Services rendus: réseau routier	3 000 \$	3 000 \$
Services rendus: réseau routier	57 260 \$	23 855 \$
Loisirs et culture	33 700 \$	35 200 \$
Transport-vignettes de stationnements	15 000 \$	15 000 \$
Imposition de droits	39 500 \$	80 000 \$
Amendes et pénalités	6 000 \$	6 000 \$
Intérêts	25 000 \$	17 000 \$
Autres revenus éoliennes et guignolée	77 000 \$	75 000 \$
Total des revenus	2 442 071 \$	2 680 146 \$

REVENUS

Revenus

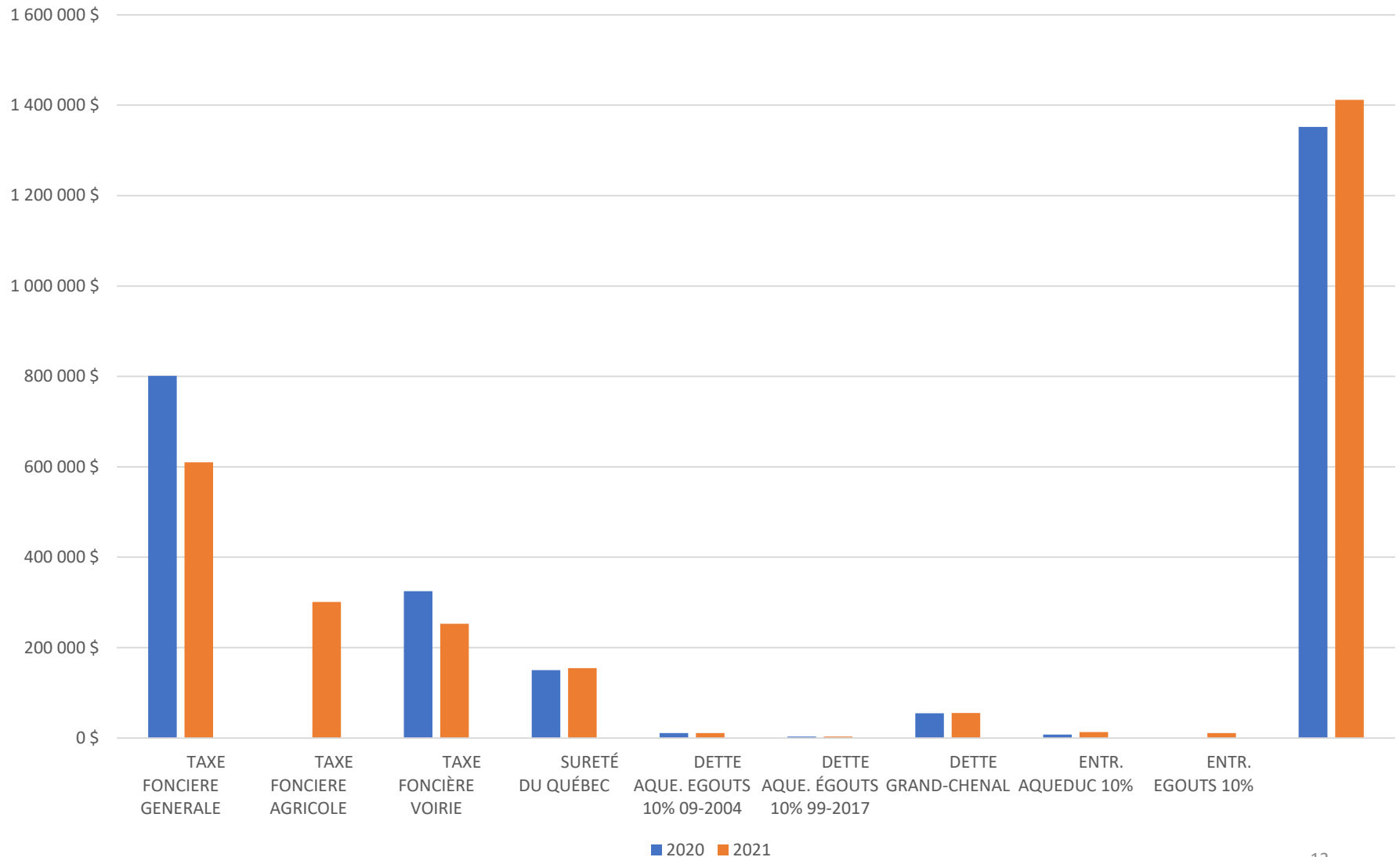


REVENUS sur la valeur foncière Taxes générales



	2020	2021
TAXE FONCIERE GENERALE	800 964 \$	609 600 \$
TAXE FONCIERE AGRICOLE	0 \$	301 035 \$
TAXE FONCIÈRE VOIRIE	324 725 \$	252 750 \$
SURETÉ DU QUÉBEC	150 000 \$	154 550 \$
DETTE AQUE. EGOUTS 10% 09-2004	10 884 \$	10 874 \$
DETTE AQUE. ÉGOUTS 10% 99-2017	3 204 \$	3 277 \$
DETTE GRAND-CHENAL	54 955 \$	55 224 \$
ENTR. AQUEDUC 10%	7 455 \$	13 349 \$
ENTR. EGOUTS 10%	<i>nouvelle répartition comptable</i>	10 927 \$
	1 352 187 \$	1 411 586 \$

REVENUS sur la valeur foncière Taxes générales



REVENUS sur la valeur foncière Taxes générales de secteur



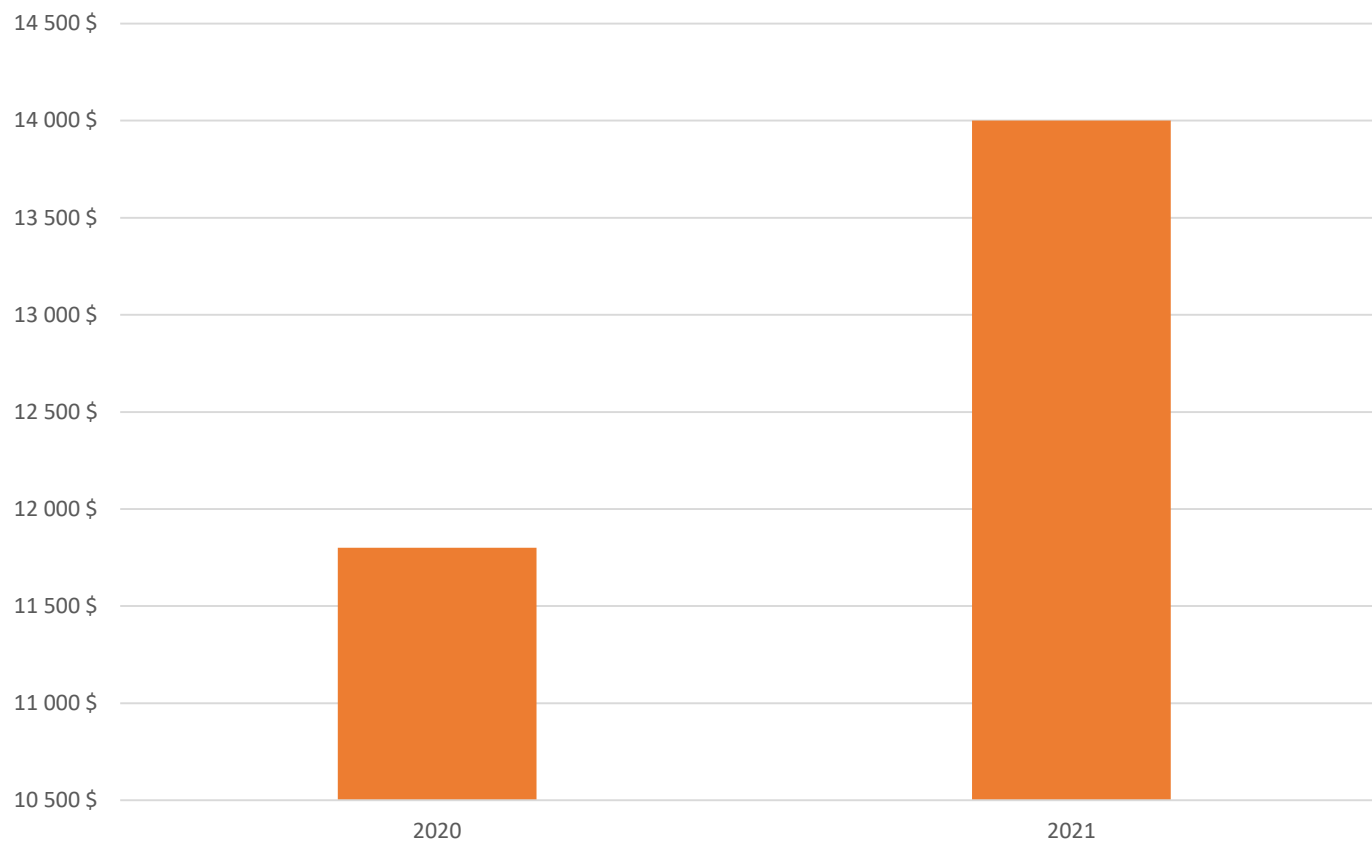
	2020	2021
DETTE AQUE. 90% SECTEUR RY-09-2004	Nouvelle répartition Comptable était dans tarification pour services municipaux	29 359.00 \$
DETTE EGOUTS 90% SECTEUR RY-09-2004	Nouvelle répartition Comptable était dans tarification pour services municipaux	68 504.00 \$
DETTE AQUE. 90% SECTEUR RY-99-2017	Nouvelle répartition Comptable était dans tarification pour services municipaux	8 737.00 \$
DETTE EGOUTS 90% SECTEUR RY-99-2017	Nouvelle répartition Comptable était dans tarification pour services municipaux	20 386.00 \$
FINANCEMENT INST. SEPTIQUE	Nouvelle répartition Comptable était dans tarification pour services municipaux	36 815.00 \$
TOTAL TAXES DE SECTEUR		163 801.00 \$

Revenus sur une autre base
pour les services municipaux
à l'unité d'évaluation



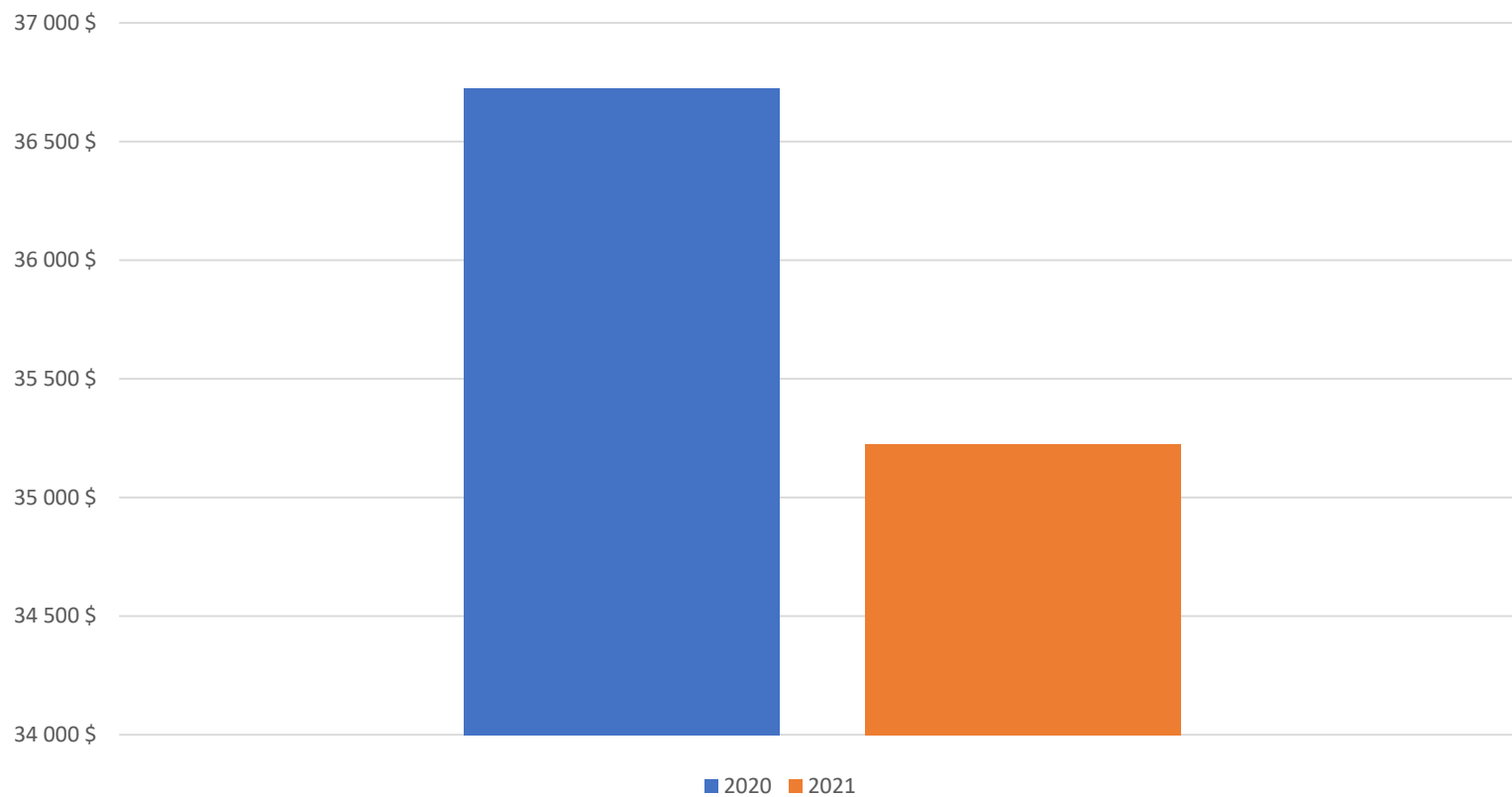
	2020	2021
TAXE D'EAU (TARIF FIXE-ENTR.)	107 250.00 \$	120 226.00 \$
TAXE EAU (CONSOMMATION)	120 000.00 \$	120 000.00 \$
EAU - ACHAT AUTRE MUN.	4 000.00 \$	4 000.00 \$
TRAVAUX EAU ET ÉGOUT		1 500.00 \$
TAXE EGOUT - OPERATION	84 376.00 \$	98 343.00 \$
ENLEVEMENT DES ORDURES	119 409.00 \$	119 665.00 \$
TAXE EGOUT - DETTE	89 283.00 \$	Nouvelle répartition Comptable Taxes de secteur
TAXE AQUEDUC - DETTE	15 673.00 \$	Nouvelle répartition Comptable Taxes de secteur
FINANCEMENT INST. SEPTIQUE	33 750.00 \$	Nouvelle répartition Comptable Taxes de secteur
REVENU 911	9 000.00 \$	Supprimé-programme aide financière Sécurité publique
TOTAL SERVICES MUNICIPAUX	732 741.00 \$	463 734.00 \$

REVENUS Paiements tenant lieu de taxes (Écoles primaires)



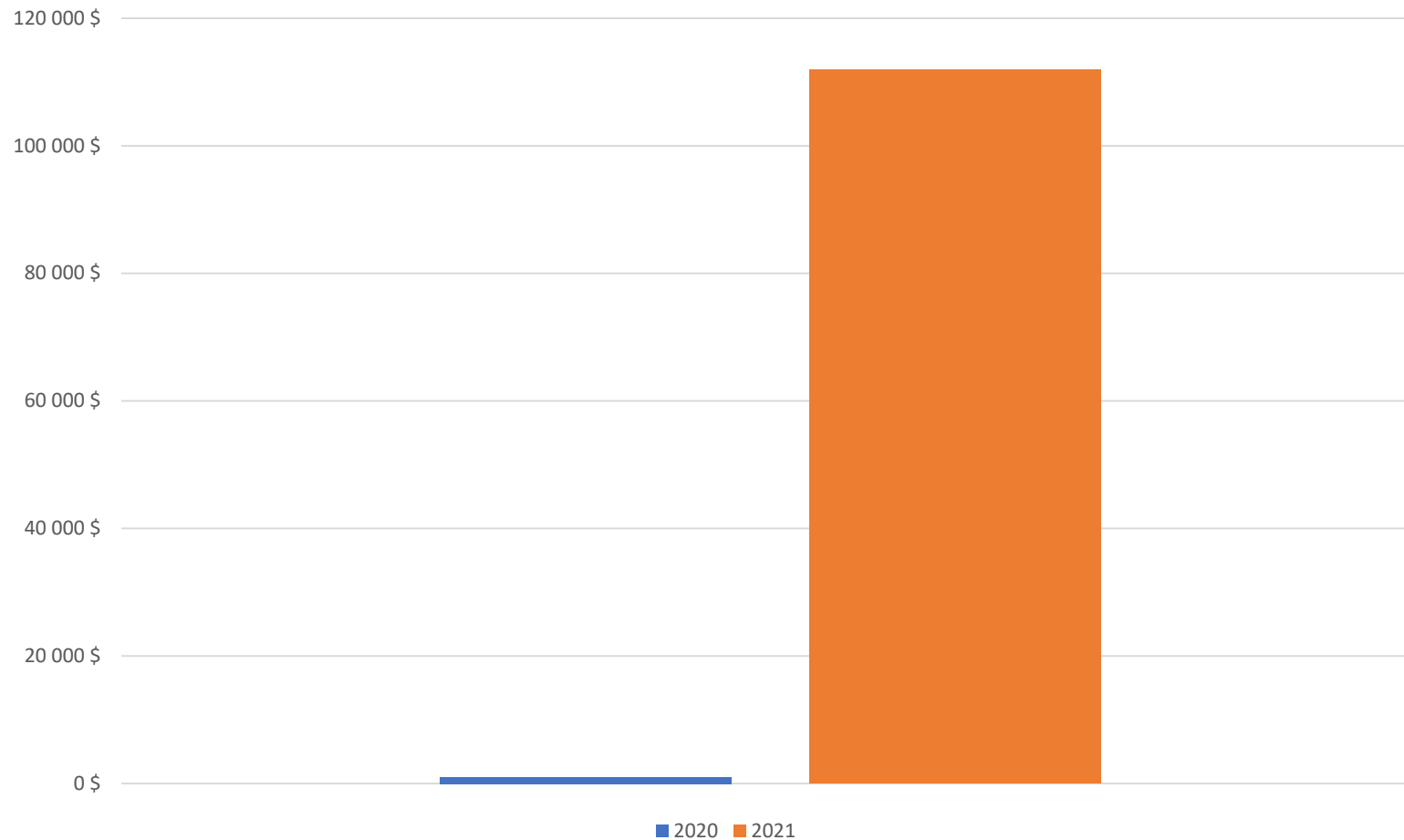
2020	2021
11 800 \$	14 000 \$

REVENUS Transfert de droit



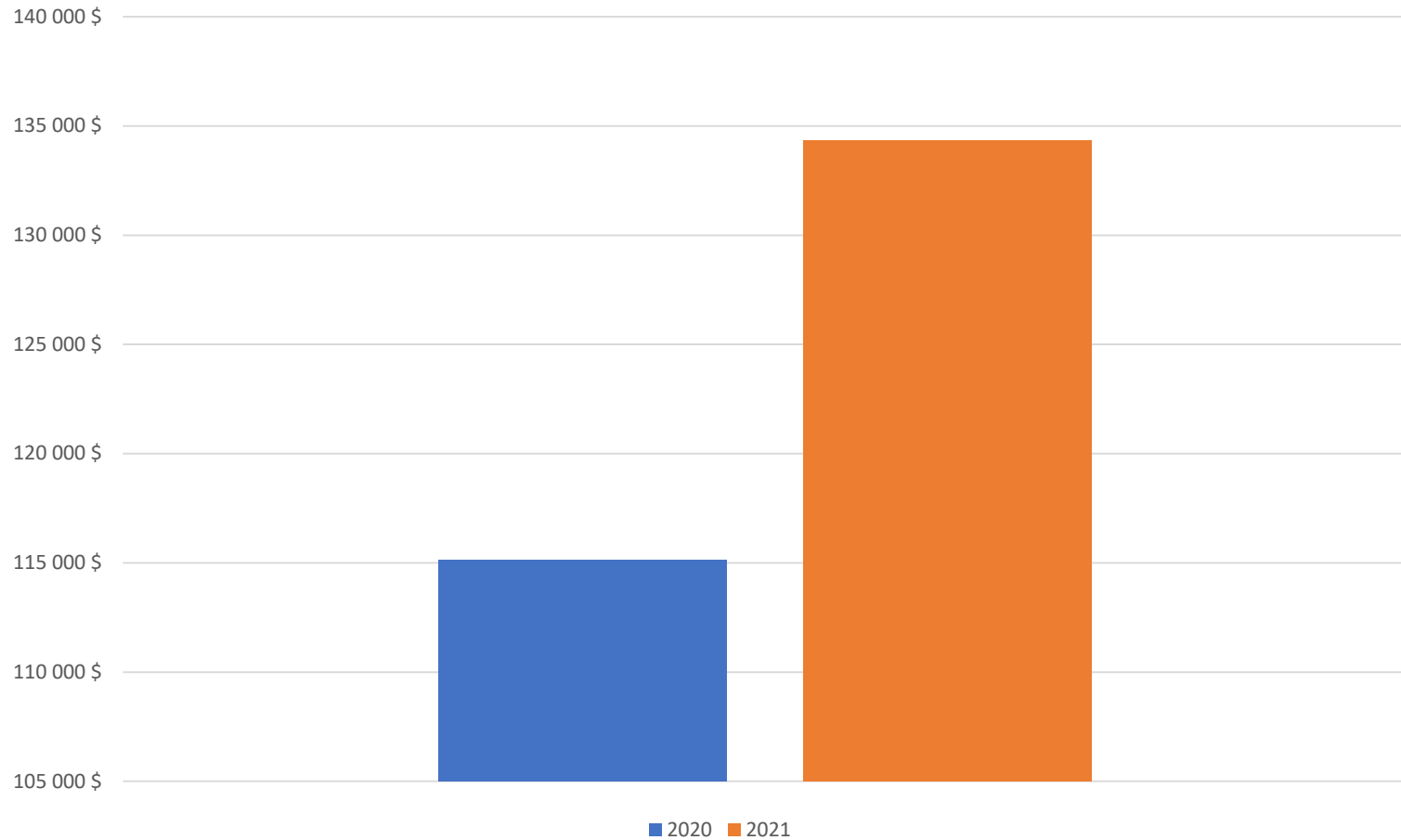
2020	2021
36 725 \$	35 225 \$

REVENUS Sécurité publique *subvention à recevoir



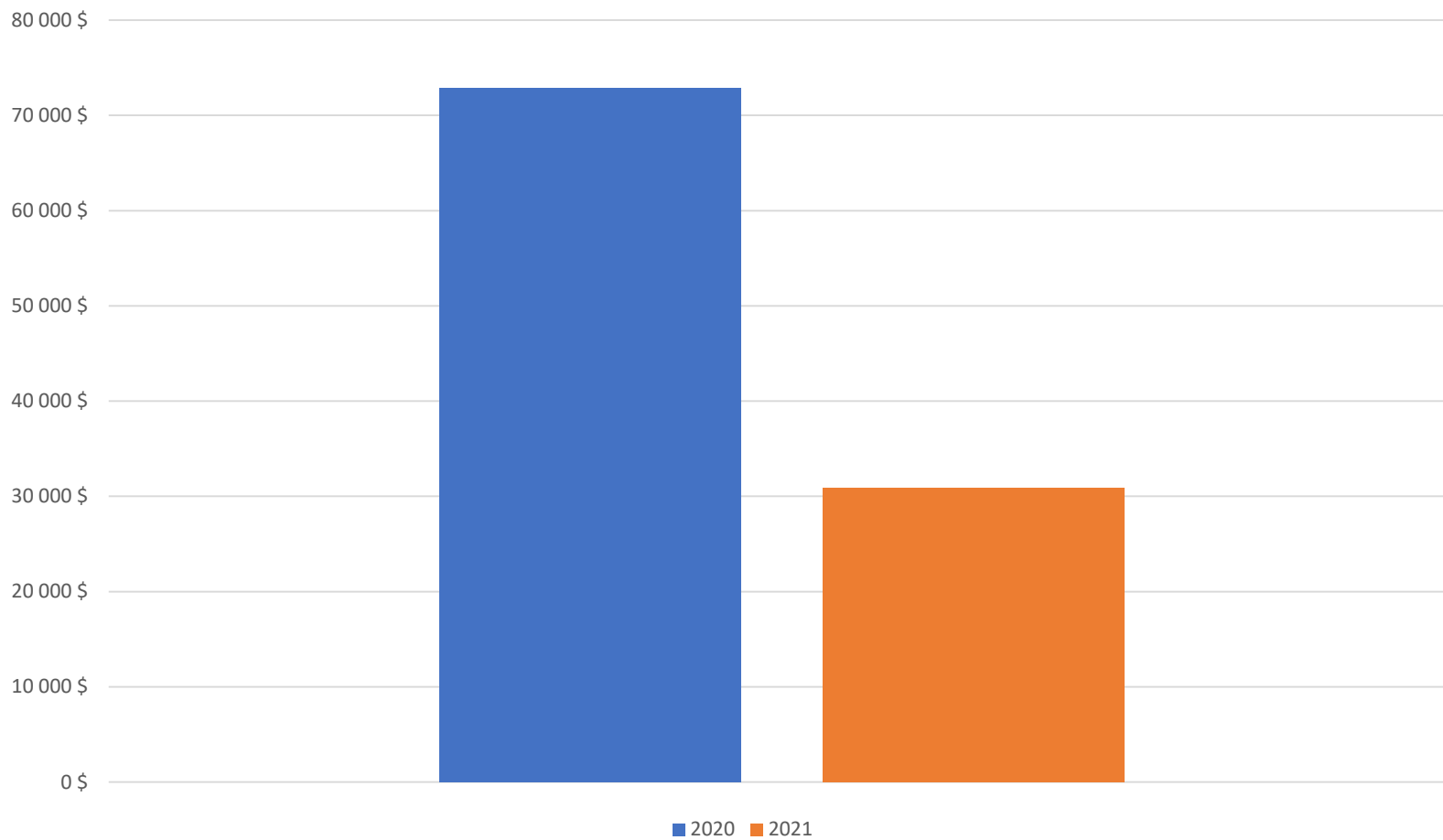
2020	2021
1 000 \$	111 970 \$

REVENUS Transport



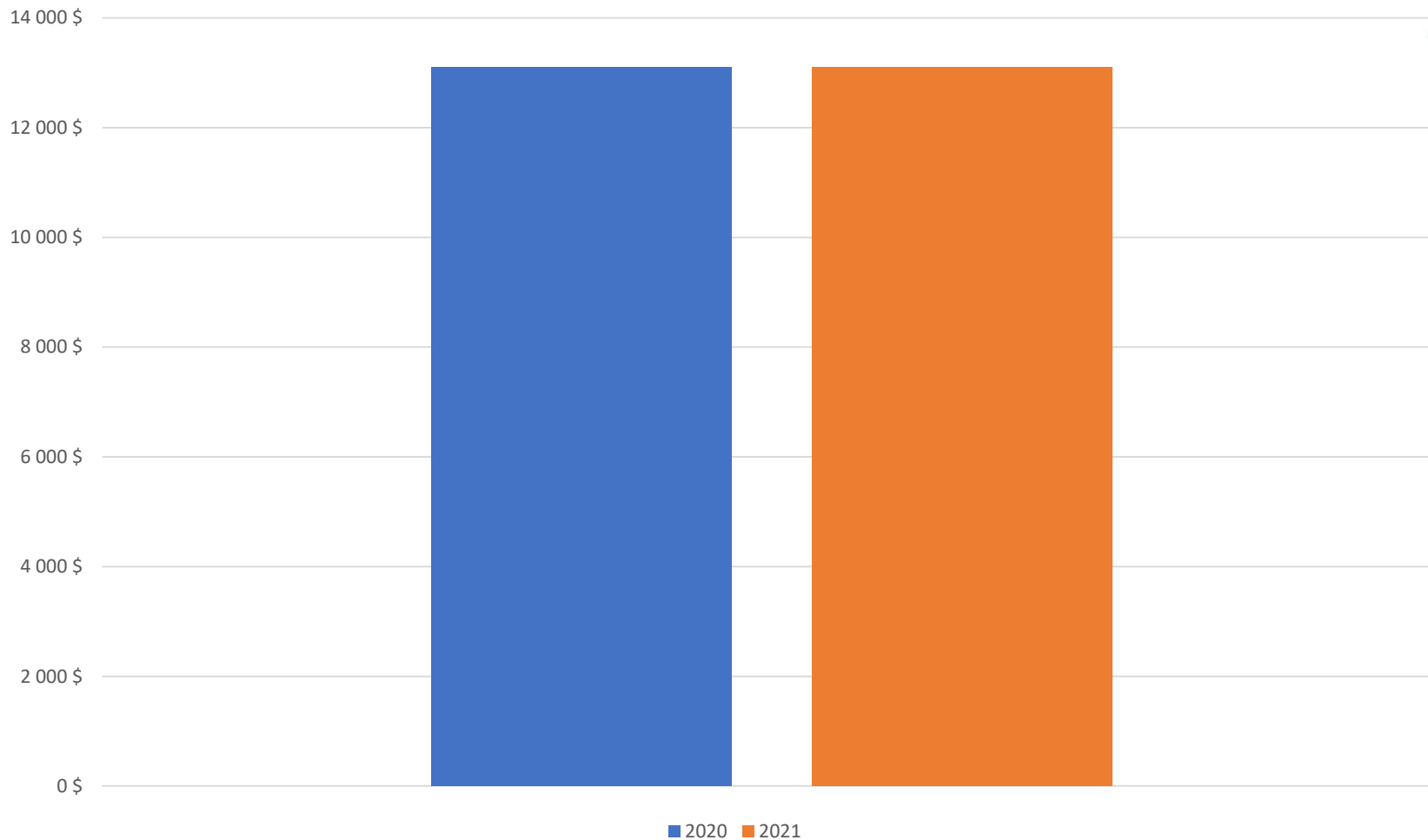
2020	2021
115 145 \$	134 350 \$

REVENUS subvention FDT



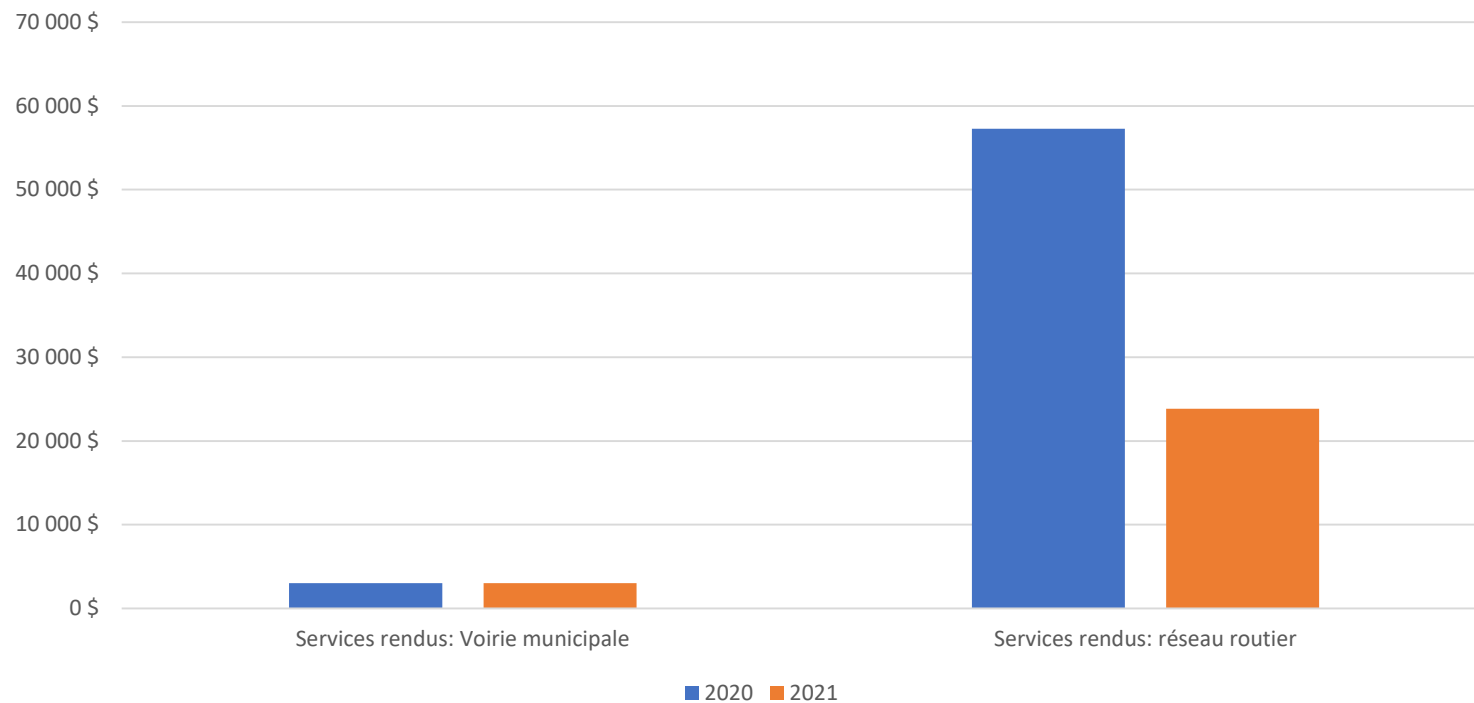
2020	2021
72 913 \$	30 890 \$

REVENUS Services rendus Administration générale



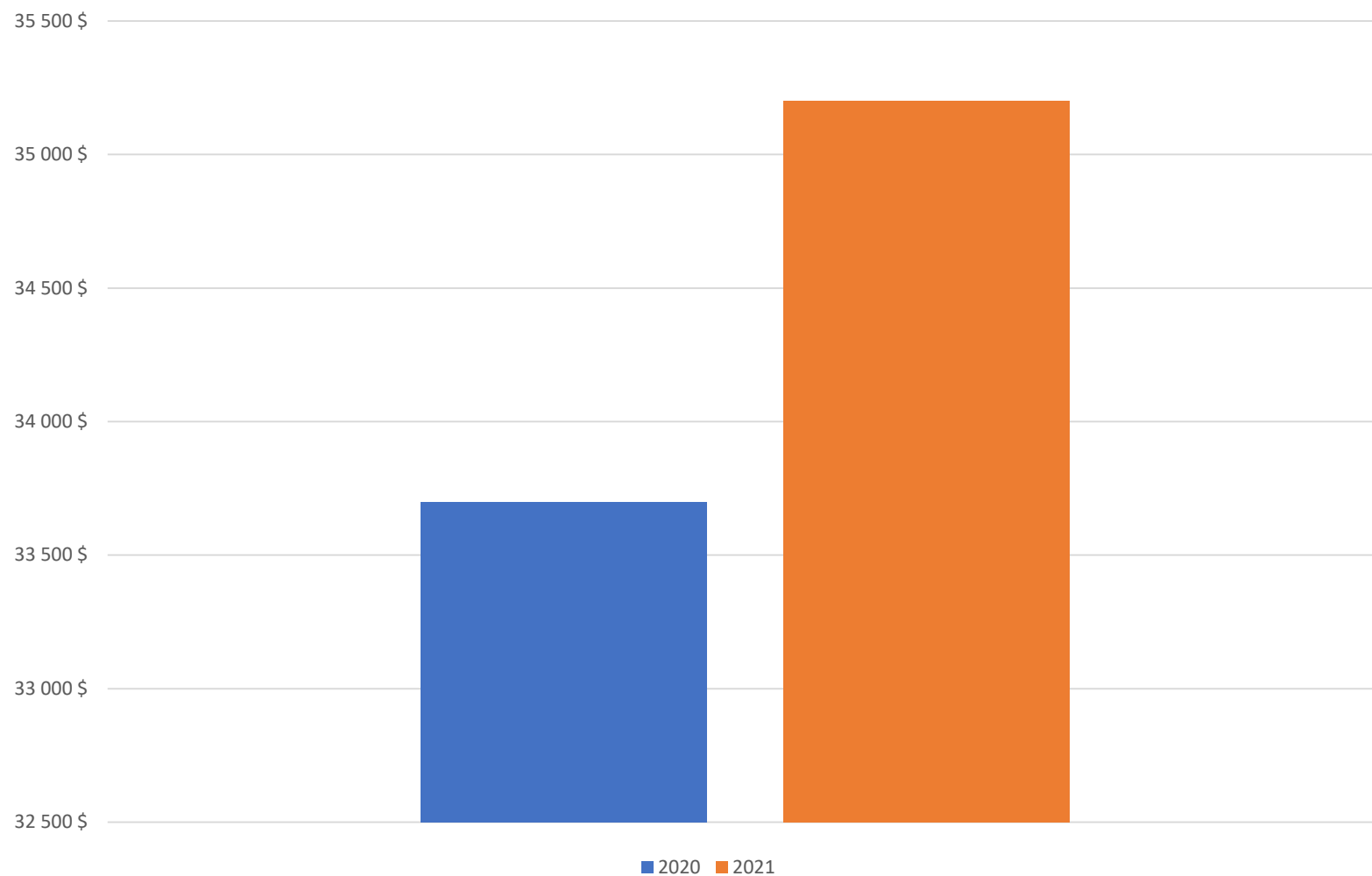
2020	2021
13 100 \$	13 100 \$

REVENUS Services rendus



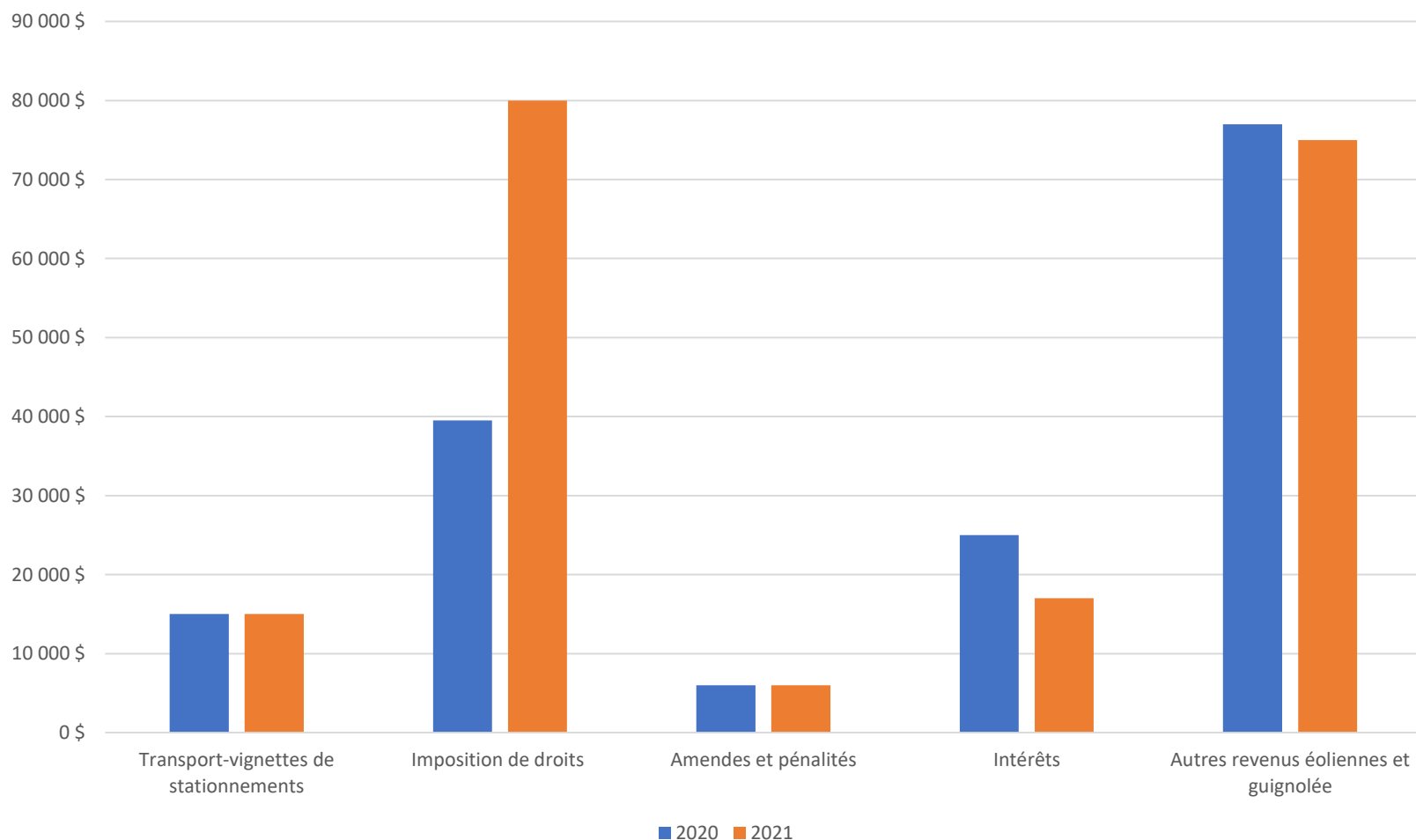
2020	2021
3 000 \$	3 000 \$
57 260 \$	23 855 \$

REVENUS Loisirs et culture



2020	2021
33 700 \$	35 200 \$

REVENUS Autres



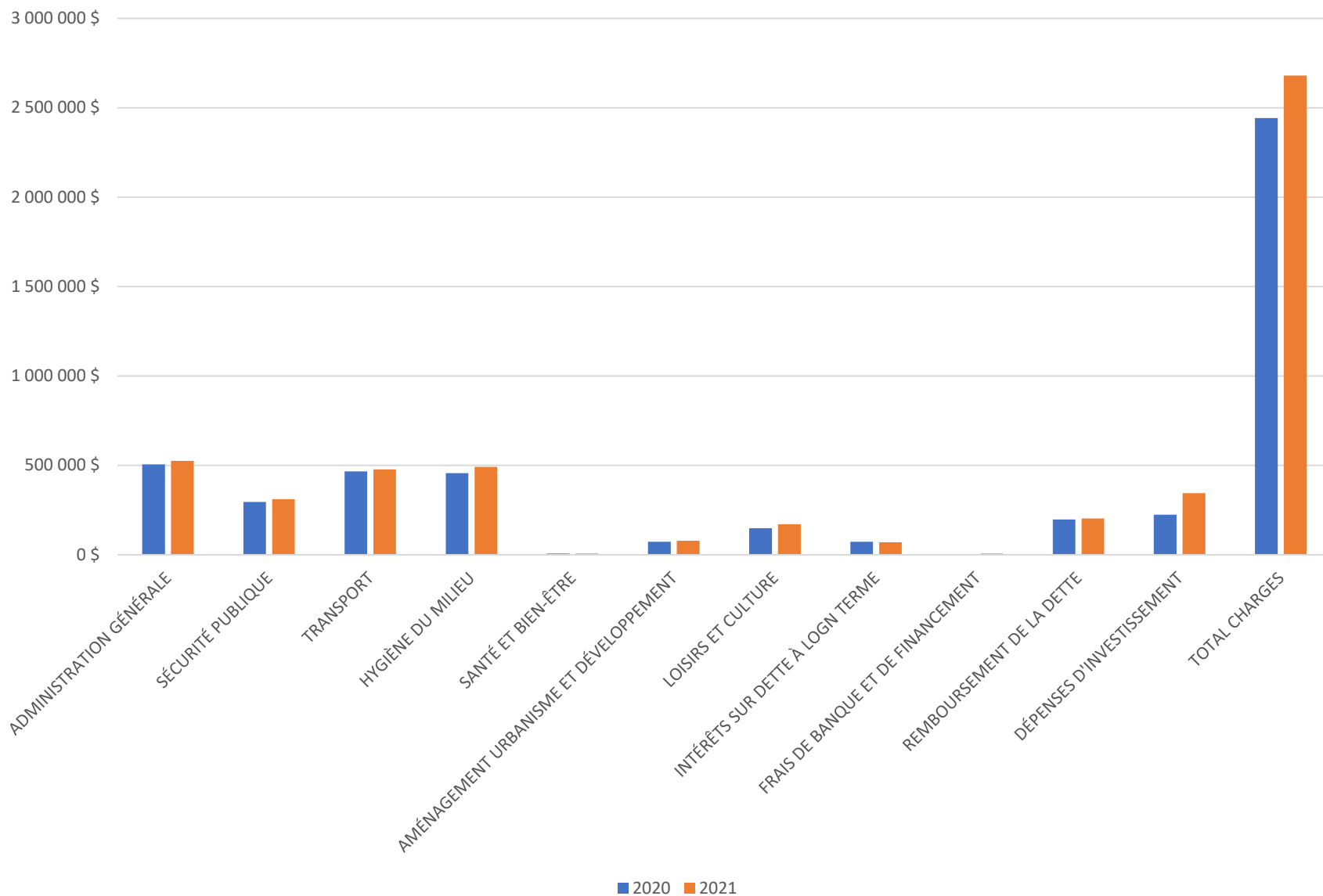
	2020	2021
Transport-vignettes de stationnements	15 000 \$	15 000 \$
Imposition de droits	39 500 \$	80 000 \$
Amendes et pénalités	6 000 \$	6 000 \$
Intérêts	25 000 \$	17 000 \$
Autres revenus éoliennes et guignolée	77 000 \$	75 000 \$

CHARGES



	2020	2021
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	505 598 \$	524 521 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	295 050 \$	310 225 \$
TRANSPORT	465 925 \$	477 415 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	455 568 \$	491 050 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	7 000 \$	7 000 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	71 540 \$	77 690 \$
LOISIRS ET CULTURE	148 050 \$	169 784 \$
INTÉRÊTS SUR DETTE À LONG TERME	72 860 \$	68 811 \$
FRAIS DE BANQUE ET DE FINANCEMENT	100 \$	6 750 \$
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	196 900 \$	202 400 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	223 480 \$	344 500 \$
TOTAL CHARGES	2 442 071 \$	2 680 146 \$

CHARGES

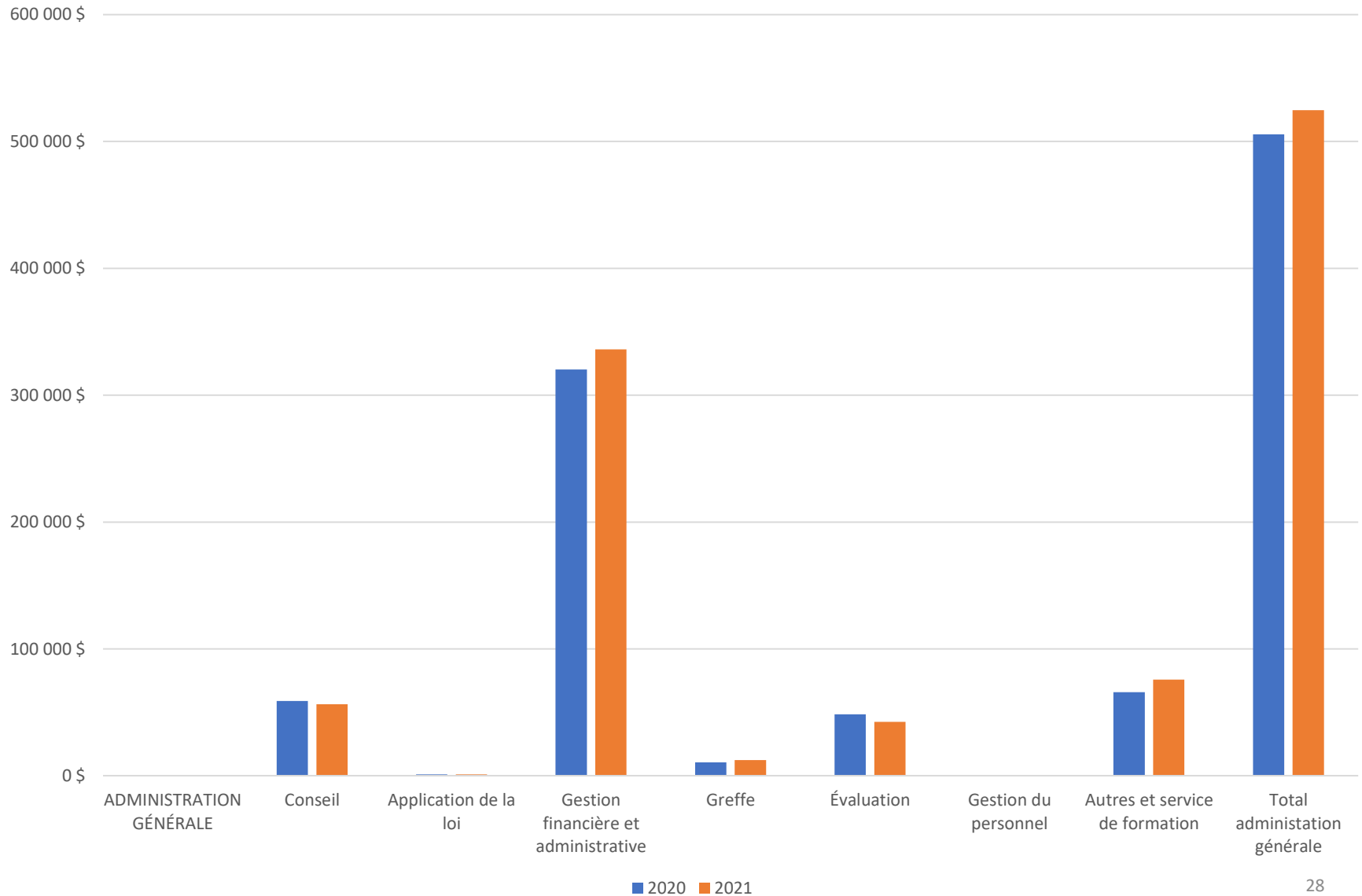


CHARGES



<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	2020	2021
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Conseil	59 031 \$	56 355 \$
Application de la loi	1 000 \$	1 000 \$
Gestion financière et administrative	320 267 \$	336 166 \$
Greffe	10 500 \$	12 300 \$
Évaluation	48 500 \$	42 435 \$
Gestion du personnel	500 \$	500 \$
Autres et service de formation	65 800 \$	75 765 \$
Total administration générale	505 598 \$	524 521 \$

CHARGES ADMINISTRATION GÉNÉRALE

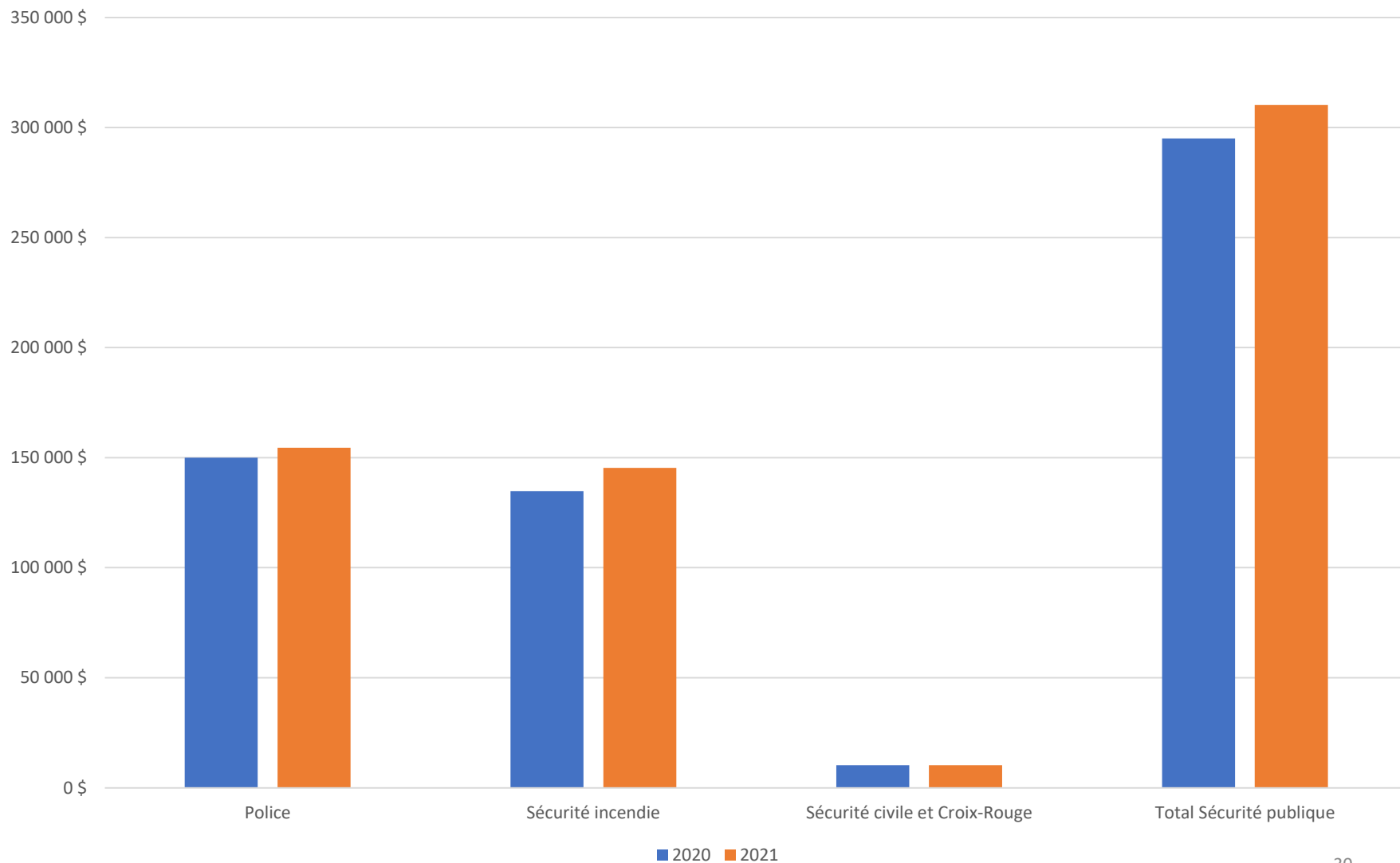


CHARGES
SÉCURITÉ PUBLIQUE



	2020	2021
Police	150 000 \$	154 550 \$
Sécurité incendie	134 750 \$	145 375 \$
Sécurité civile et Croix-Rouge	10 300 \$	10 300 \$
Total Sécurité publique	295 050 \$	310 225 \$

CHARGES SÉCURITÉ PUBLIQUE

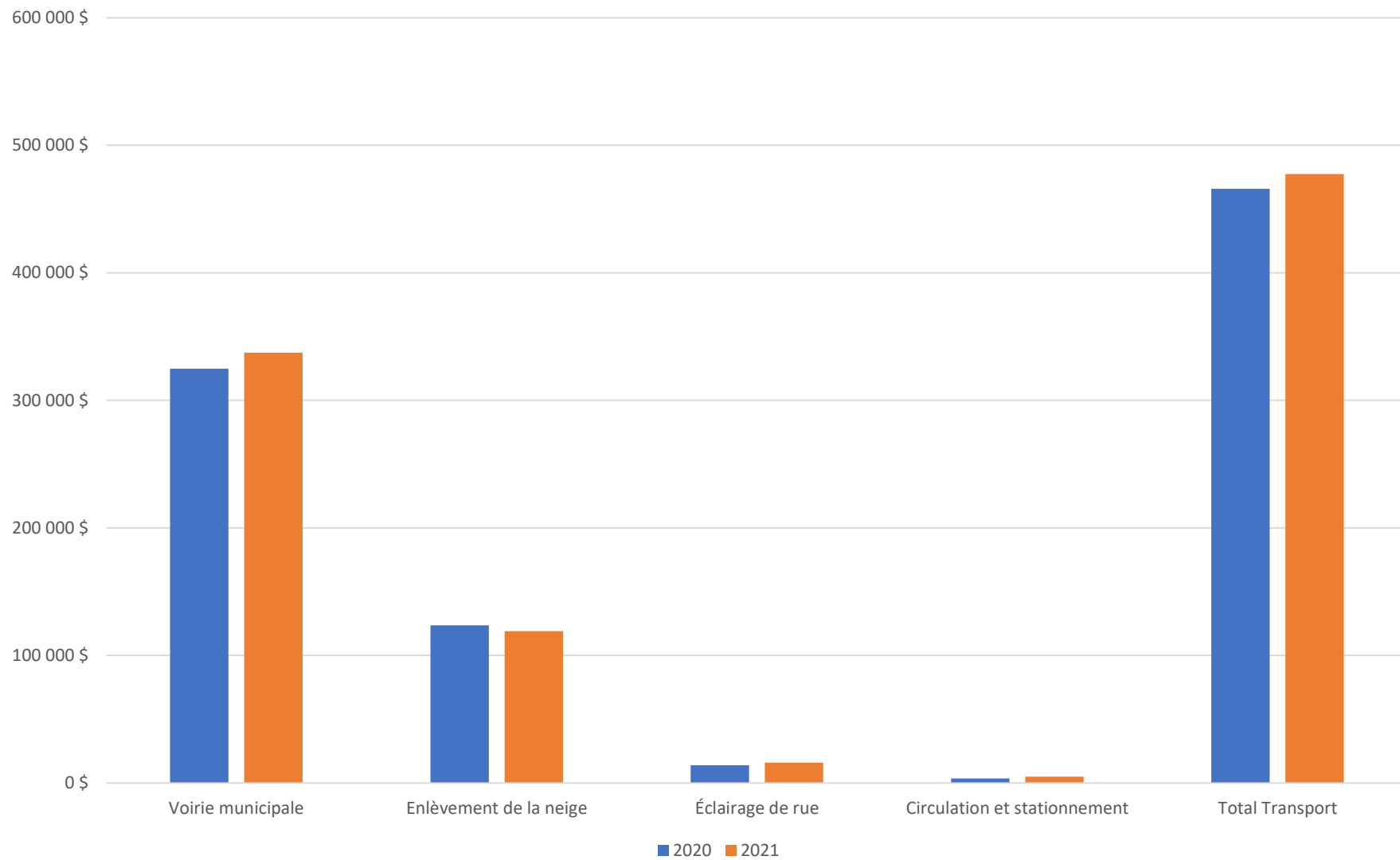


CHARGES
TRANSPORT



	2020	2021
Voirie municipale	324 725 \$	337 415 \$
Enlèvement de la neige	123 700 \$	119 000 \$
Éclairage de rue	14 000 \$	16 000 \$
Circulation et stationnement	3 500 \$	5 000 \$
Total Transport	465 925 \$	477 415 \$

CHARGES TRANSPORT

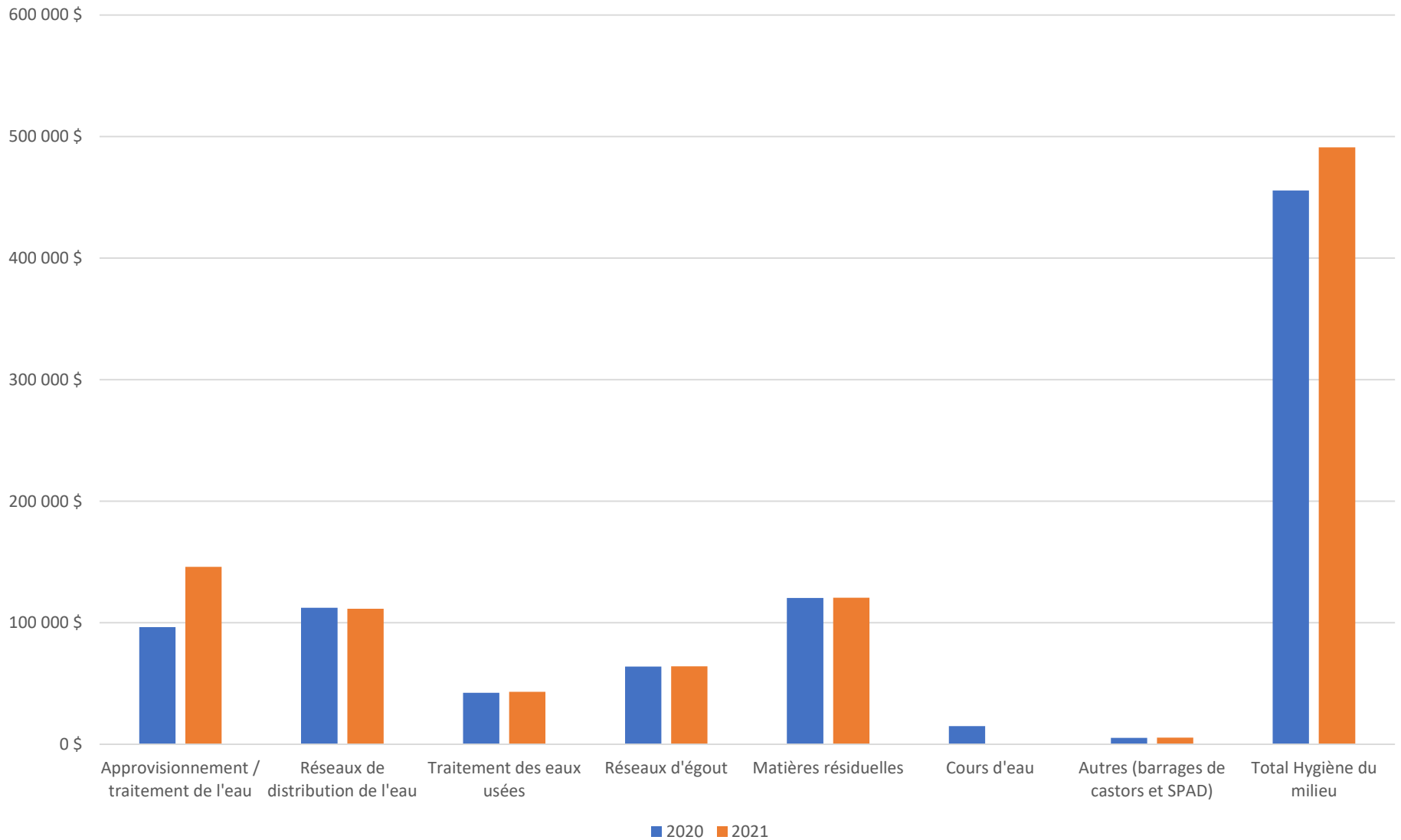


CHARGES
HYGIÈNE DU MILIEU



	2020	2021
Approvisionnement / traitement de l'eau	96 410 \$	146 040 \$
Réseaux de distribution de l'eau	112 273 \$	111 545 \$
Traitement des eaux usées	42 350 \$	43 200 \$
Réseaux d'égout	63 876 \$	64 070 \$
Matières résiduelles	120 409 \$	120 665 \$
Cours d'eau	15 000 \$	5 \$
Autres (barrages de castors et SPAD)	5 250 \$	5 525 \$
Total Hygiène du milieu	455 568 \$	491 050 \$

CHARGES HYGIÈNE DU MILIEU

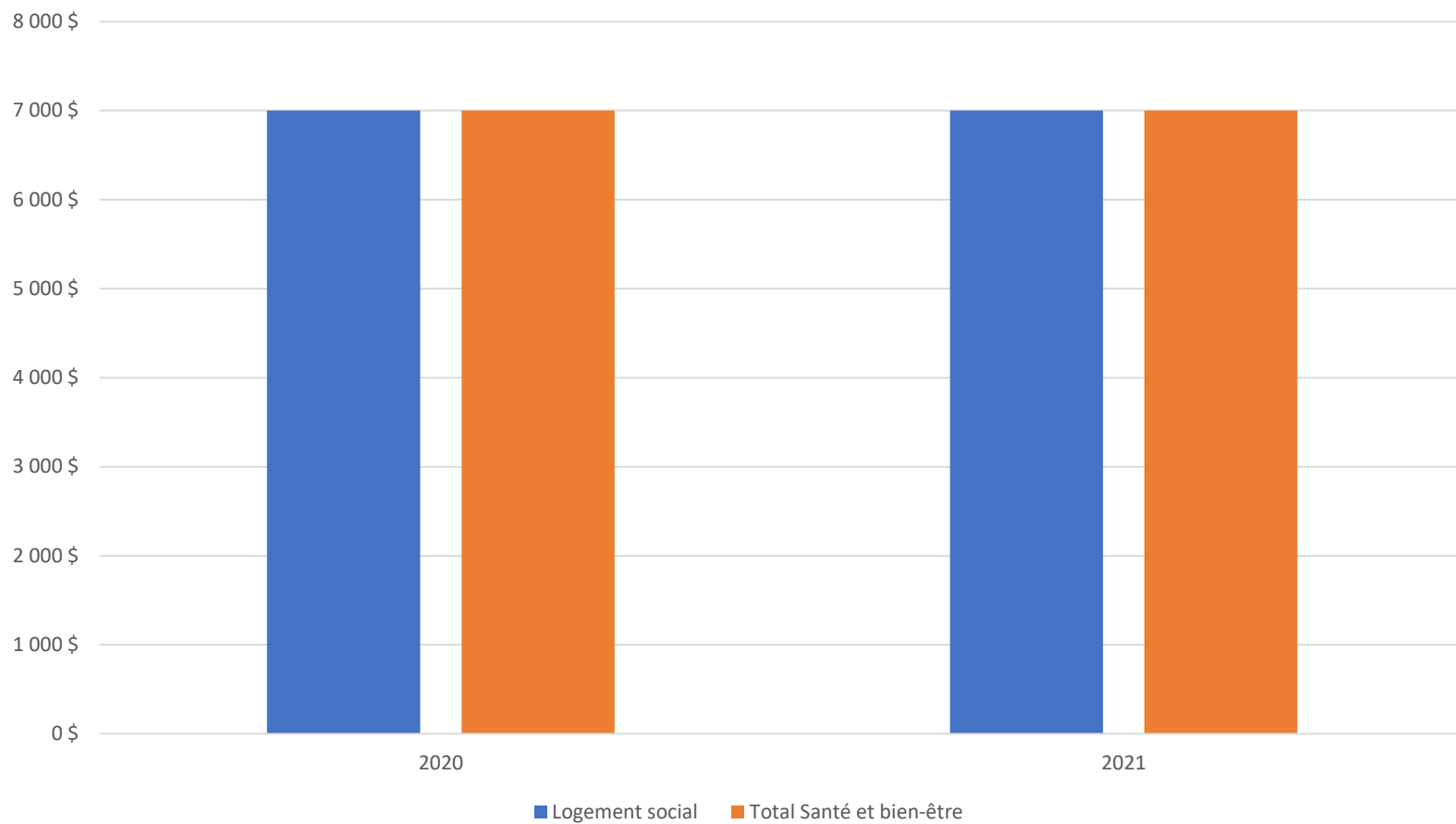


CHARGES
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



	2020	2021
Logement social	7 000 \$	7 000 \$
Total Santé et bien-être	7 000 \$	7 000 \$

CHARGES SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



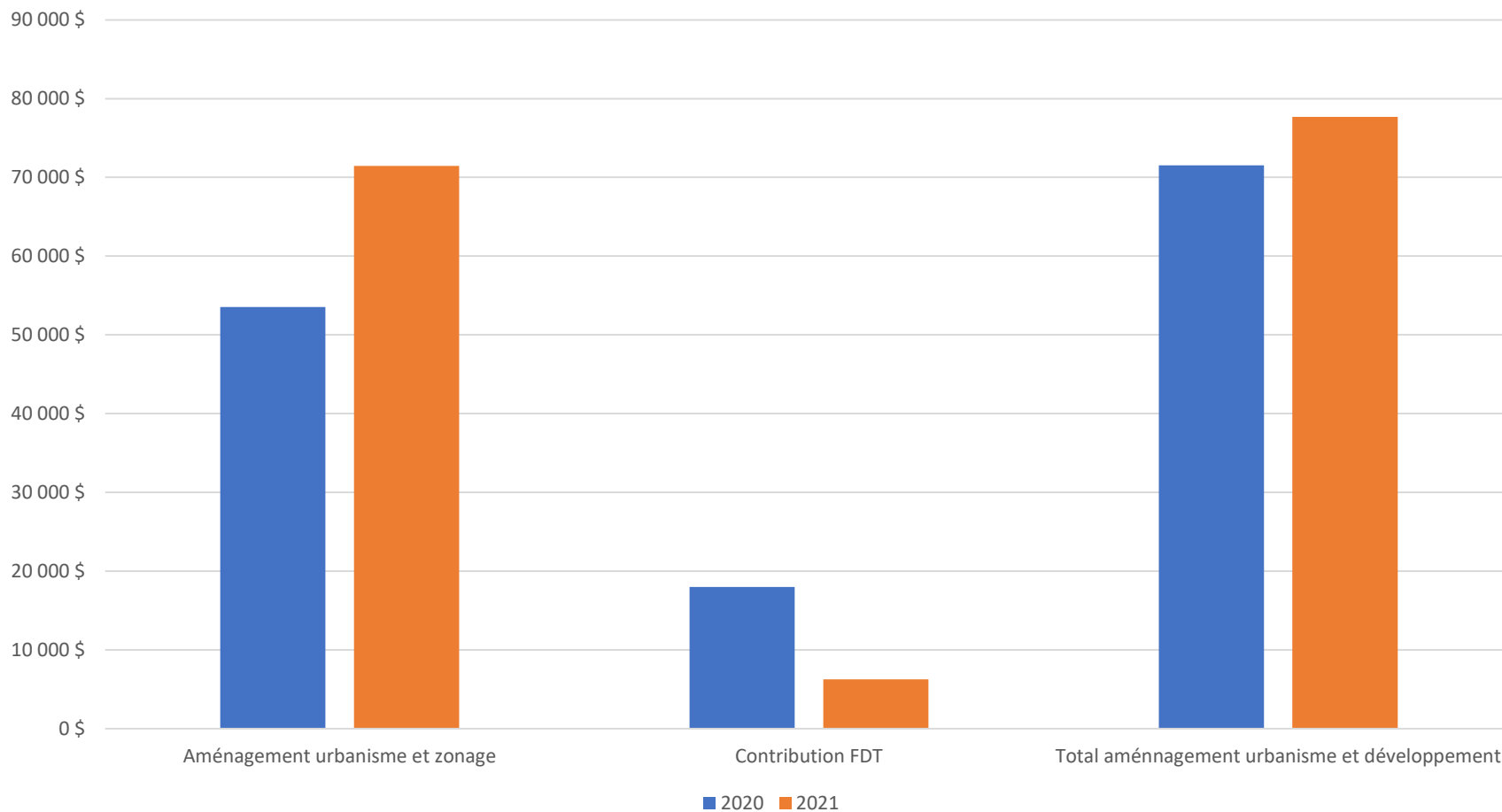
CHARGES
AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT



	2020	2021
Aménagement urbanisme et zonage	53 540 \$	71 440 \$
Contribution FDT	18 000 \$	6 250 \$
Total aménagement urbanisme et développement	71 540 \$	77 690 \$

CHARGES

AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

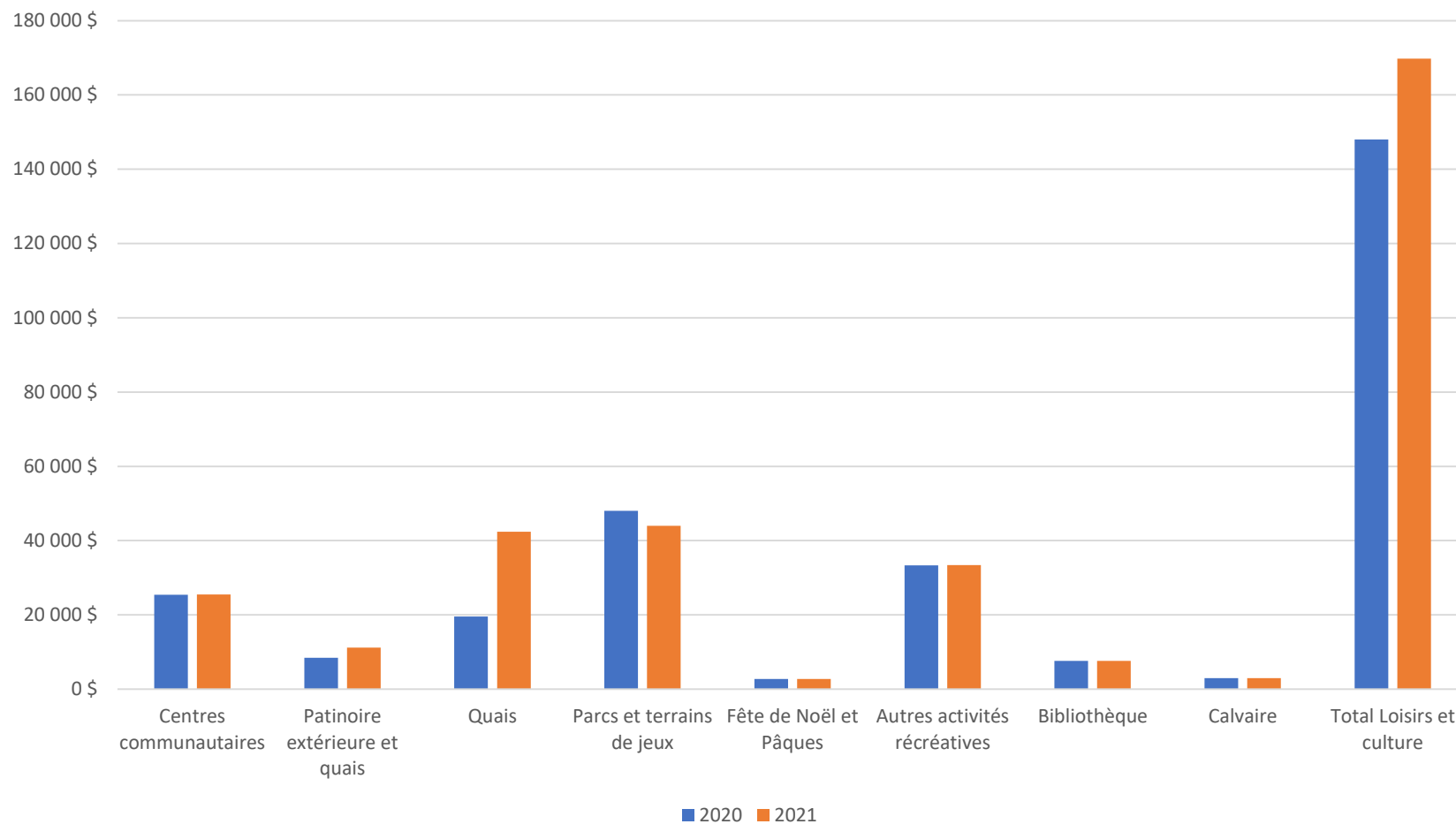


CHARGES
LOISIRS ET CULTURE



	2020	2021
Centres communautaires	25 440 \$	25 490 \$
Patinoire extérieure et quais	8 465 \$	11 204 \$
Quais	19 530 \$	42 420 \$
Parcs et terrains de jeux	47 980 \$	43 985 \$
Fête de Noël et Pâques	2 700 \$	2 700 \$
Autres activités récréatives	33 335 \$	33 385 \$
Bibliothèque	7 600 \$	7 600 \$
Calvaire	3 000 \$	3 000 \$
Total Loisirs et culture	148 050 \$	169 784 \$

CHARGES LOISIRS ET CULTURE



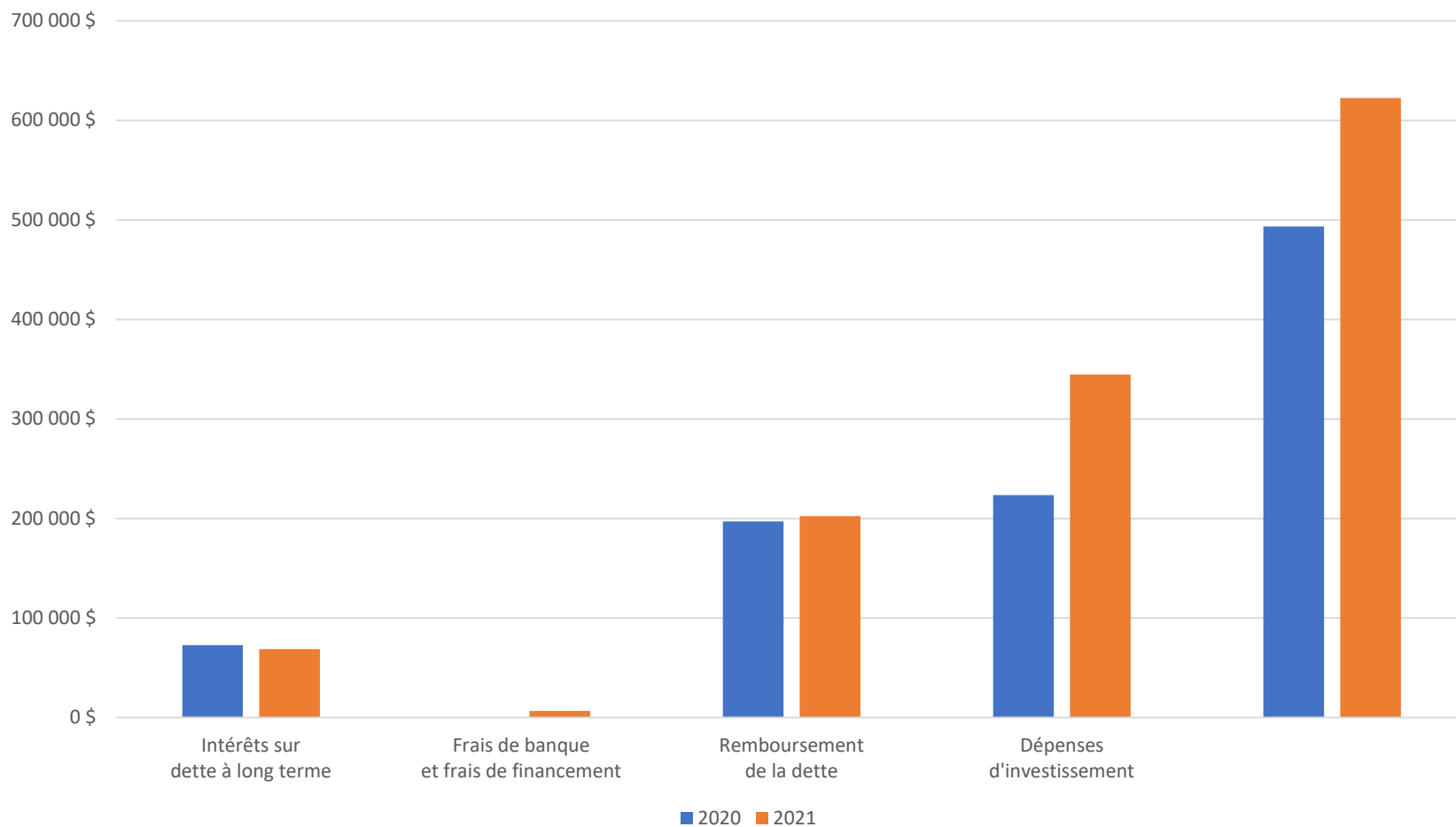
CHARGES
FRAIS DE FINANCEMENT ET AUTRES



	2020	2021
Intérêts sur dette à long terme	72 860 \$	68 811 \$
Frais de banque et frais de financement	100 \$	6 750 \$
Remboursement de la dette	196 900 \$	202 400 \$
Dépenses d'investissement	223 480 \$	344 500 \$
Total Frais de financement et autres	493 340 \$	622 461 \$

CHARGES

FRAIS DE FINANCEMENT ET AUTRES



Taux de taxes sur la valeur foncière

TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

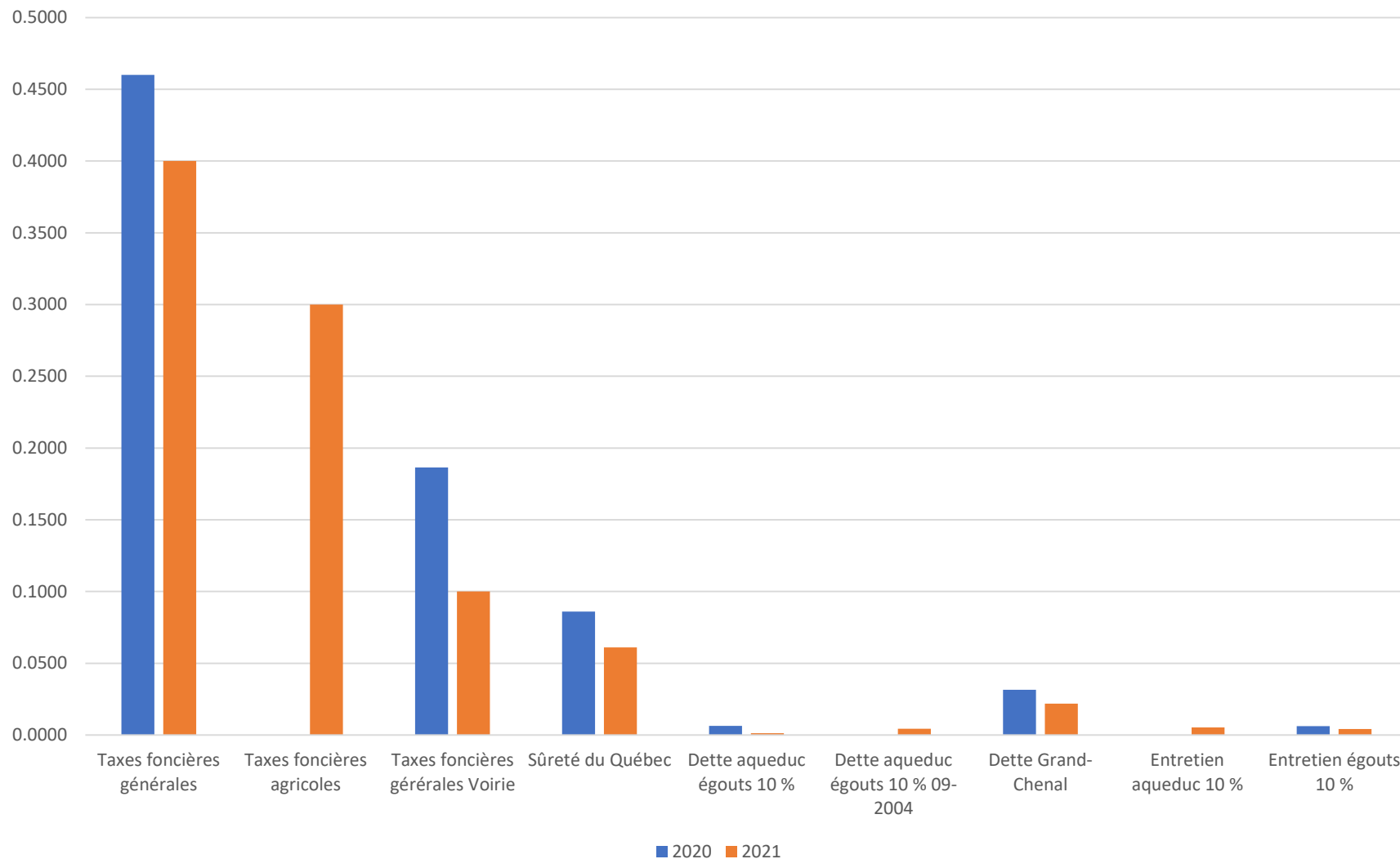
au 100 \$ de l'évaluation



	2020	2021
Taxes foncières générales	0.4600	0.4000
Taxes foncières agricoles	0.0000	0.3000
Taxes foncières générales Voirie	0.1865	0.1000
Sûreté du Québec	0.0861	0.0611
Dettes aqueduc égouts 10 % RY-99-2017	0.0063	0.0013
Dettes aqueduc égouts 10 % RY-09-2004	0.0000	0.0043
Dettes Grand-Chenal RY-60-2013	0.0316	0.0218
Entretien aqueduc 10 %	0.0000	0.0053
Entretien égouts 10 %	0.0061	0.0042

TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

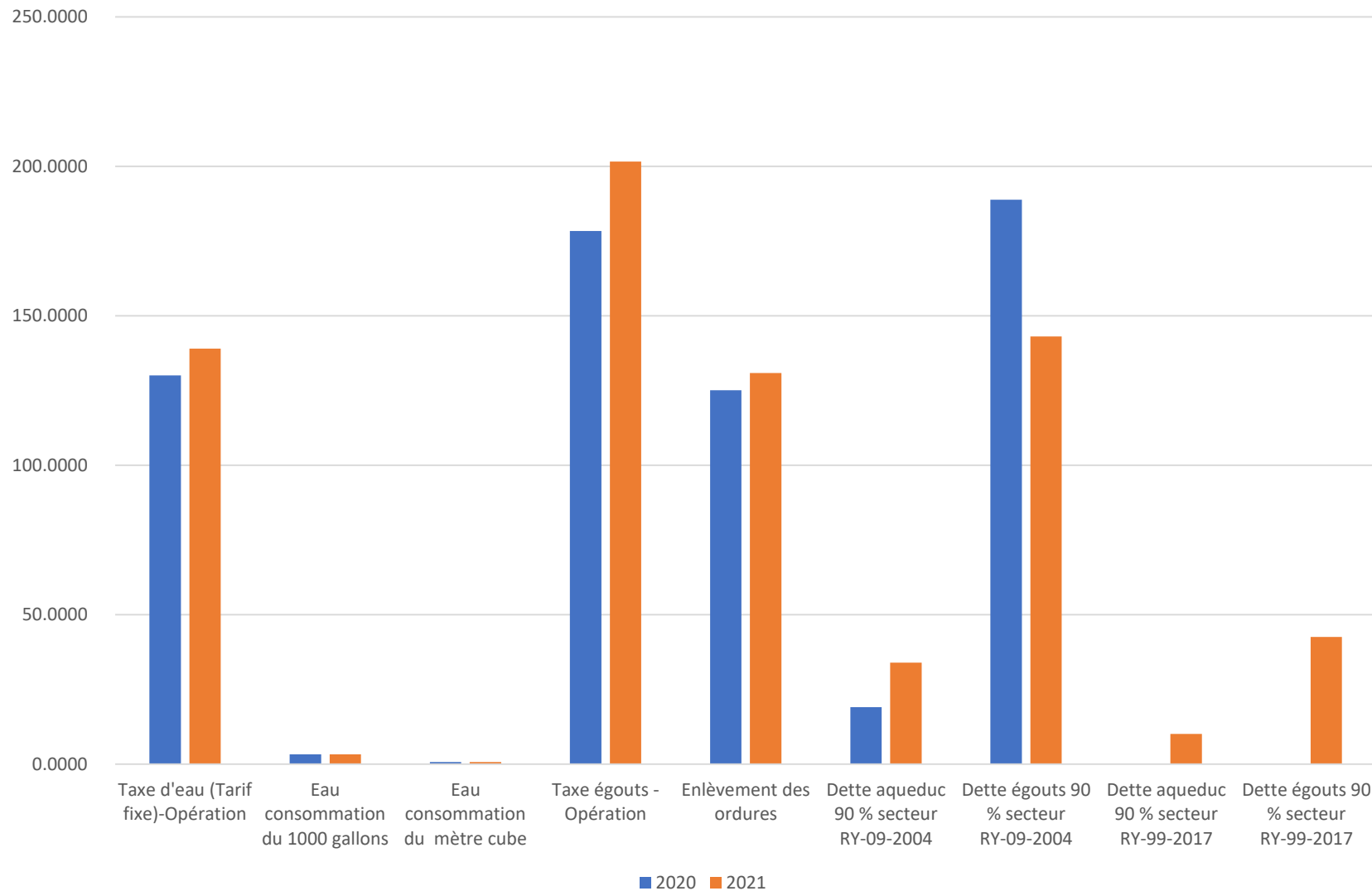
au 100 \$ de l'évaluation



TAXES DE SECTEURS À L'UNITÉ POUR SERVICES MUNICIPAUX

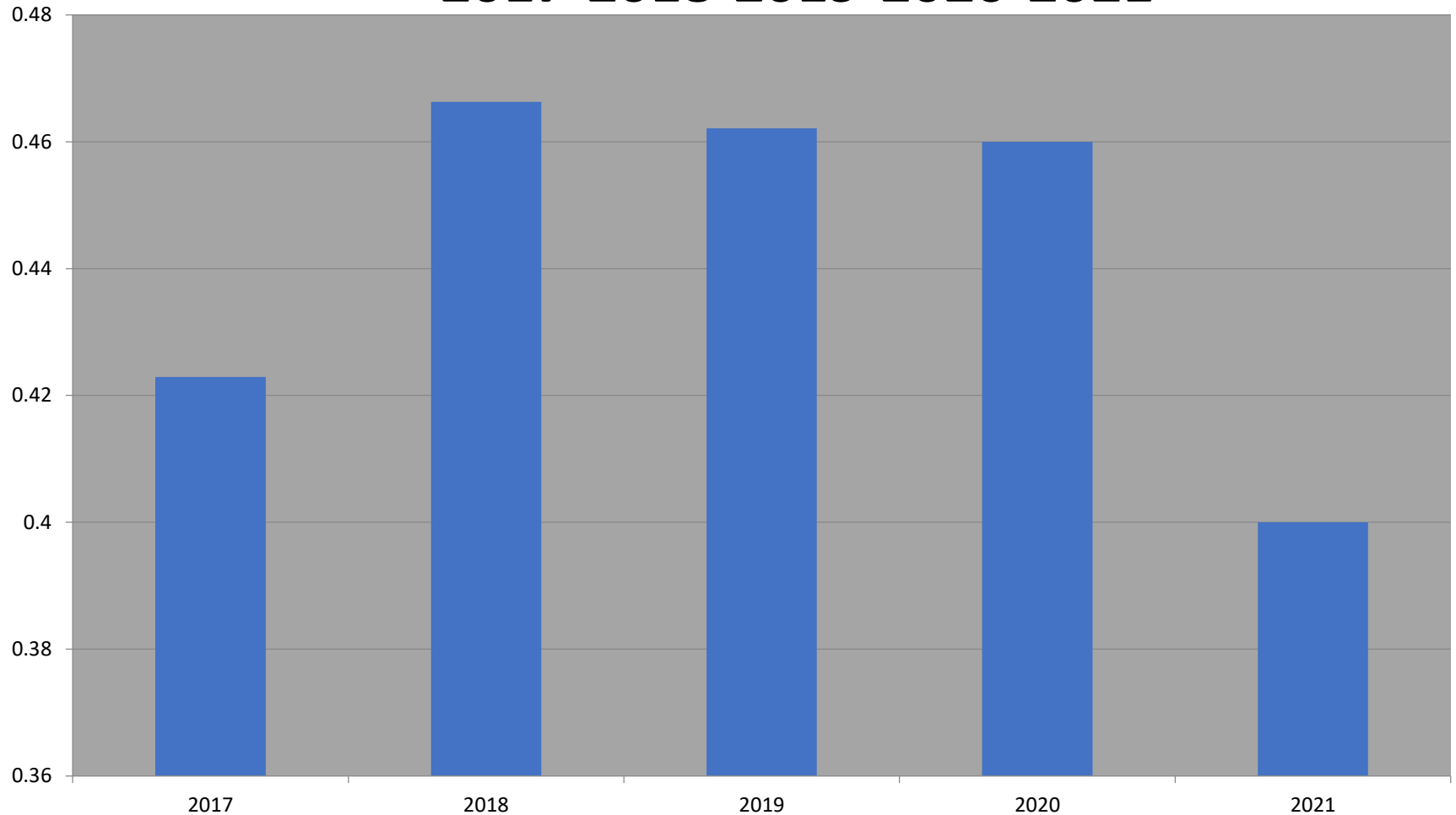
	2020	2021
Taxe d'eau (Tarif fixe)-Opération	130.0000	138.9414
Eau consommation du 1000 gallons	3.2800	3.2800
Eau consommation du mètre cube	0.7200	0.7200
Taxe égouts - Opération	178.3800	201.5511
Enlèvement des ordures	125.1000	125.1000
Dette aqueduc 90 % secteur RY-09-2004	19.0000	33.9292
Dette égouts 90 % secteur RY-09-2004	188.7600	143.0148
Dette aqueduc 90 % secteur RY-99-2017	Nouvelle répartition	10.0971
Dette égouts 90 % secteur RY-99-2017	Nouvelle répartition	42.5595

TAXES DE SECTEURS À L'UNITÉ, POUR SERVICES MUNICIPAUX



Taxe foncière générale

2017-2018-2019-2020-2021

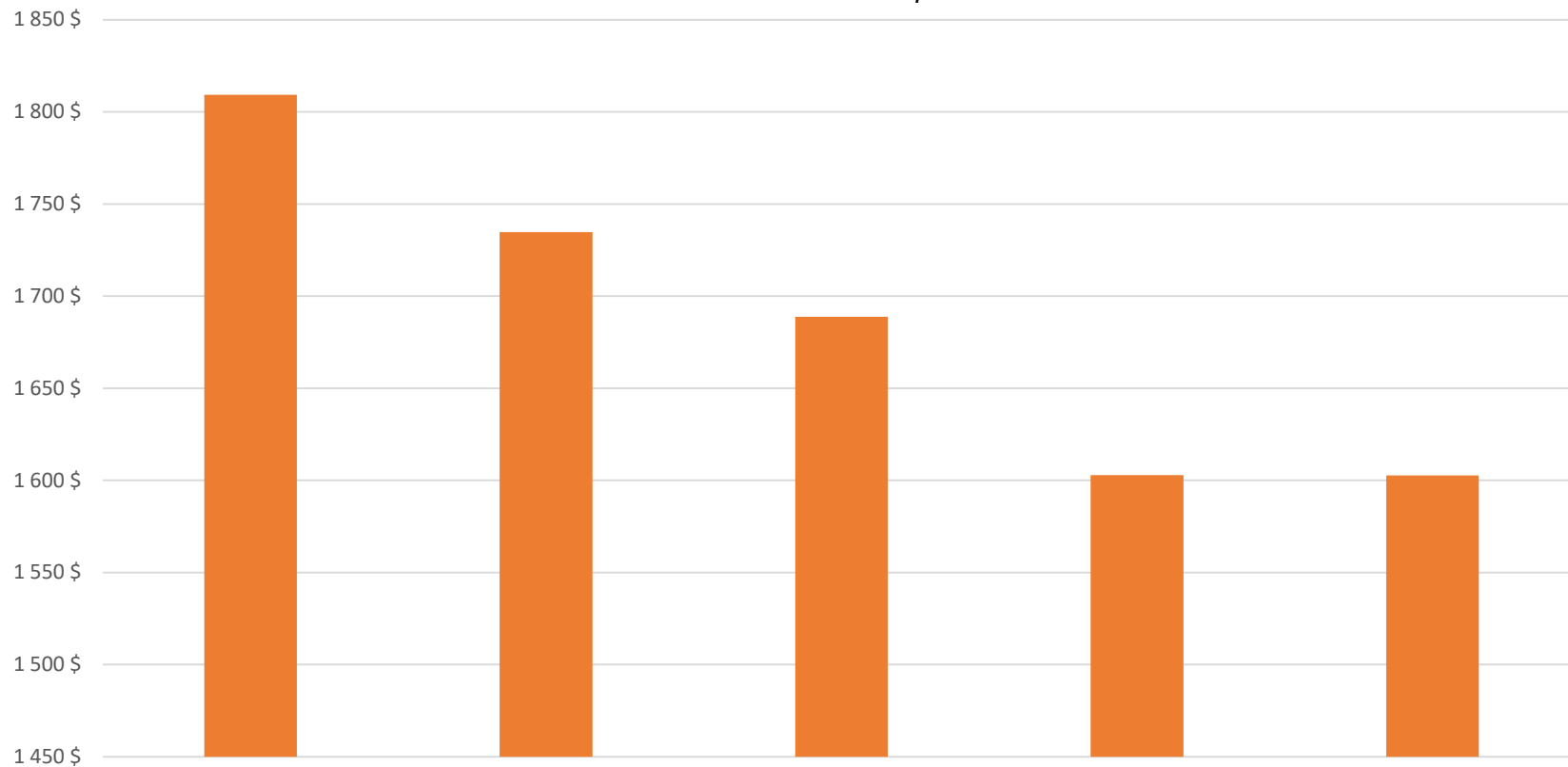


2017	2018	2019	2020	2021
0.004229	0.004663	0.004621	0.004600	0.004000

PROPRIÉTÉ ÉVALUÉE À 125 900 \$

En 2021 évaluée à 150 800 \$

+ consommation d'eau variable chaque année

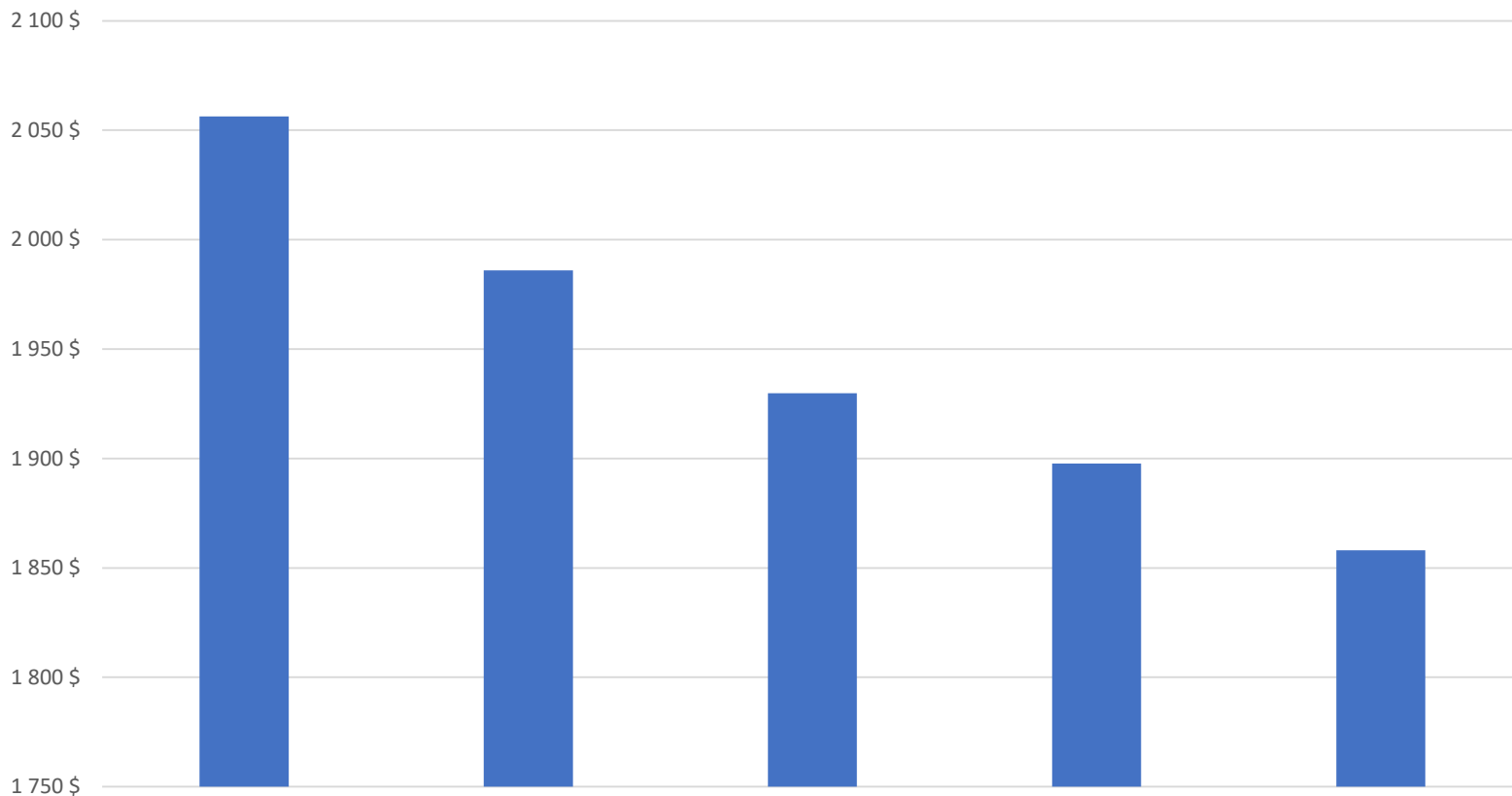


2017	2018	2019	2020	2021
1 809 \$	1 735 \$	1 683 \$	1 603 \$	1 603 \$

PROPRIÉTÉ ÉVALUÉE À 161 800 \$

En 2021 évaluée à 193 500 \$

+ consommation d'eau variable chaque année



2017	2018	2019	2020	2021
2 056 \$	1 986 \$	1 930 \$	1 898 \$	1 858 \$

VARIATION DES QUOTES-PARTS PAR MUNICIPALITÉ

Budget 2021 VS 2020

Quotes-parts excluant la gestion des matières résiduelles (partie 1.6) et les travaux de cours d'eau (partie 5)

MUNICIPALITÉS	2021	2020	Différence	%
Saint-David	127 953\$	134 227\$	(6 274) \$	-4.67%
Massueville	32 546\$	34 698\$	(2 152) \$	-6.20%
Saint-Aimé	100 532\$	101 788\$	(1 256) \$	-1.23%
Saint-Robert	143 163\$	154 064\$	(10 901) \$	-7.08%
Sainte-Victoire-de-Sorel	256 607\$	258 444\$	(1 836) \$	-0.71%
Saint-Ours	139 227\$	140 052\$	(825) \$	-0.59%
Saint-Roch-de-Richelieu	223 356\$	222 395\$	961 \$	0.43%
Saint-Joseph-de-Sorel	156 606\$	165 777\$	(9 171) \$	-5.53%
Sorel-Tracy	3 626 769\$	3 724 698\$	(97 929) \$	-2.63%
Sainte-Anne-de-Sorel	317 474\$	335 465\$	(17 991) \$	-5.36%
Yamaska	162 503\$	153 089\$	9 414 \$	6.15%
Saint-Gérard-Majella	41 395\$	43 428\$	(2 033) \$	-4.68%
TOTAL	5 328 130\$	5 468 125\$	(139 995) \$	-2.56%

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI)

2021-2022-2023

C.M. ART N^{OS} 953.1 ET 954

Programme triennal d'immobilisation (PTI)

La Loi oblige les municipalités à adopter un programme triennal d'immobilisation avec les prévisions budgétaires de l'année. Cet outil de planification financière prévoit l'ensemble des projets d'immobilisations pour tous les services municipaux ainsi que leur mode de financement.

Compte tenu de la nature de cet outil de planification, il est important de noter que les projets, ainsi inscrits au PTI, peuvent être abandonnés au cours de l'année comme il peut s'ajouter de nouveaux projets.

Programme triennal d'immobilisation

2021

PROJET	MONTANT ESTIMÉ	FINANCEMENT
Réfection des rues Salvas, Saint-Michel, Lauzière, Guillemette, Léveillée AQUEDUC ET ÉGOUTS	2 450 000 \$	Subvention à 80 % du Fonds d'infrastructures municipales d'eau (FIMEAU) au montant de 2 789 918 \$ + revenus généraux et taxes spéciales
Réfection et travaux divers sur Marie-Victorin ouest AQUEDUC	688 987 \$	
CONSTRUCTION D'UN PAVILLON COMMUNAUTAIRE ADJACENT À LA MAIRIE	575 000 \$	Subvention à 60 % du Programme Réfection et construction des infrastructures municipale ou communautaire (RÉCIM) au montant de 345 000 \$ + 20 % Subvention TECQ 2020-2024 au montant de 208 050 \$ + Revenus généraux
TOTAL 2021:	3 713 987 \$	

Programme triennal d'immobilisation 2022

PROJET	MONTANT ESTIMÉ	FINANCEMENT
Travaux de remplacement de conduites d'aqueduc sur Marie-Victorin et Mgr-Parenteau (vieilles conduites en fontes)	832 185 \$	80 % Subvention TECQ 2020-2023 au montant de 832 185\$
AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE INTÉGRÉE D'YAMASKA (IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ À LA CONSTRUCTION DU GYMNASÉ)	Montant initial de la participation financière de la Municipalité de Yamaska au projet de l'agrandissement de l'école : 748 705 \$	Déduction de la participation financière de la Municipalité de Yamaska après cession du terrain situé au 4, chemin Privé à Yamaska : 125 000 \$ Montants réservés aux Revenus généraux et obtention d'une subvention gouvernementale d'ici 2022
TOTAL 2022:	1 580 890 \$	

Programme triennal d'immobilisation 2023

PROJET	MONTANT ESTIMÉ
Travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égouts	150 000 \$
RÉFECTION DE ROUTES	150 000 \$
TOTAL 2023:	300 000 \$

TOTAL 2021-2022-2023: 5 594 877 \$



Merci!

Joyeuses Fêtes